



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNE, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Denis CHARBONNIER, M. Denis BARBRY.

Absents Excusés : M. Atman BOUCHEKIOUA donne pouvoir à M. Marc LÉONARD, Mme Françoise THOMERE donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Johanim LANDREAU donne pouvoir à M. Denis BARBRY.

Absents : M. Youness ZELMAT.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

M. BOUTARD : Bienvenue. Je vais vous donner la liste des pouvoirs que j'ai reçue.

Énonciation des pouvoirs pour les absents comme suit :

Mme Johanim LANDREAU donne pouvoir à Mr Denis BARBRY ;

Mr Atman BOUCHEKIOUA donne pouvoir à Mr Marc LÉONARD ;

Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mr Bernard PEGEOT ;

Mme Françoise THOMERE donne pouvoir à Mr Thierry BOUTARD ;

Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mr Jean-Louis VOLANT.

Monsieur LÉONARD accepte-t-il toujours d'être le secrétaire de séance ? Je le remercie d'avance.

Je vais commencer ce Conseil Municipal du vendredi 7 avril. Il n'y a pas de remarques sur l'ordre du jour ?

23-411 : PV du Conseil du 2 mars 2023

M. BOUTARD : Nous allons faire l'adoption du procès-verbal du Conseil du 2 mars 2023. Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance à le signer.

Avez-vous des remarques ? Pas de remarques, pas de questions. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Je vous remercie.

FINANCES

23-412 : Vote du compte de gestion 2022 de la Ville d'Amboise

M. BOUTARD : Délibération 23-412 sur les Finances sur le vote du compte de gestion 2022 de la Ville d'Amboise.

Le compte de gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice, selon l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante pour approbation. Par conséquent, il est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion 2022, dont les deux pages de résultats sont annexées à la délibération, pour le budget de la Ville.

Il fait apparaître les résultats suivants : un excédent en section de fonctionnement de 4 008 034,52 € et un déficit en section d'investissement de 1 279 659,28 €.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des finances le 24 mars 2023. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 de Madame la Responsable du service de la gestion comptable de Loches.

Pour le public, je dis toujours, le compte de gestion, c'est effectivement les comptes tenus par les services des Finances Publiques qui, sans surprise, sont les mêmes chiffres que ceux de la Ville. C'est quand même mieux.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Je vous remercie.

23-413 : Vote du Compte Administratif 2022 de la Ville d'Amboise

M. BOUTARD : Vote du Compte Administratif 2022 de la Ville d'Amboise. Je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Donc 23-413. L'arrêté du décompte du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif après production par le comptable du compte de gestion selon l'article L16112-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Donc là, le Compte Administratif est établi par la commune, par les services et on a le pendant du compte de gestion. Le compte de gestion a été expliqué par Monsieur le Maire tout de suite. Et là, on a le pendant sur le Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2022.

Il fait apparaître des résultats conformes au Compte de gestion – c’est une chance – 2022 présentée par le comptable. Donc un excédent en section de fonctionnement, comme cela a été dit par Monsieur le Maire, de 4 008 034,52 € et un déficit en section d’investissement de 1 279 659,28 €.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 24 mars 2023. Et il est proposé au Conseil Municipal d’approuver ce Compte Administratif 2022 de la Ville d’Amboise.

M. BOUTARD : On va donc vous expliquer ce qu’est le Compte Administratif. Vous ne serez pas surpris, je sortirai au moment du vote du Compte Administratif puisque le Maire ne peut pas participer à ce vote.

M. LÉONARD : Donc on retrace bien les dépenses et les recettes de la municipalité. C’est le résultat de l’exécution des budgets qui ont été votés par le Conseil Municipal. Et pour permettre une meilleure lisibilité des comptes, ce rapport retrace les données des maquettes budgétaires.

Les comptes sont retraités – ce sont des mots qui ne sont pas courants, mais c’est le langage utilisé normalement. Ça veut dire que seules les opérations réalisées sont analysées. Les produits sont rattachés au bon exercice et les travaux en régie sont intégrés aux dépenses d’investissement.

Concernant la population de l’INSEE, donc les chiffres de l’INSEE en 2021, on était à 13 071 habitants et par rapport à la population DGF 13 697.

Les résultats du Compte Administratif 2022. En fonctionnement, les recettes de 20 510 191,64 € ont financé les dépenses pour 16 502 157,12 €, soit un résultat excédentaire – comme ça a été indiqué précédemment – de 4 008 034,52 €.

En investissement, ces recettes de 5 155 981,44 € qui ont financé les dépenses à hauteur de 6 435 640,72 €, soit un résultat déficitaire – comme ça a été également annoncé – de 1 279 659,28 €.

Alors les principaux constats sont affichés. Je vais les rebalayer vite fait.

- Les dépenses réelles de fonctionnement en augmentation, +3,27 % ;
- Les dépenses de personnel qui sont en légère hausse, +2,04%. Tout ça s’explique. Les dépenses de personnel, il y a eu des augmentations sur la masse salariale. Mais parallèlement à ça, tous les effectifs n’ont pas été recombés au fil des départs, et ainsi de suite.
- Des recettes réelles de fonctionnement en hausse, +9,05 %. On voyait que les dépenses réelles de fonctionnement qui couvrent normalement les dépenses d’énergie et ainsi de suite ;
- Une épargne nette disponible pour investir de 1 431 000, donc +72 % ;
- Et des recettes à réaliser en dépenses d’investissement de 2 106 999,69 €.

Donc les recettes de l’exercice 2022 sont en forte hausse grâce à la reprise du tourisme, notamment, la taxe de séjour, le stationnement, les droits de place, les terrasses, les campings – le camping, très forte hausse l’année dernière, on espère avoir une hausse aussi importante si ce n’est supérieur encore cette année. Madame GUERLAIS a pris l’engagement devant tous et toutes, donc la messe est dite – mais aussi des recettes exceptionnelles liées aux remboursements de sinistres. Alors on a des sinistres, on les déplore, mais bon, ça fait des recettes sur l’année suivante ou les années suivantes. En sinistre, je rappelle qu’on a eu l’école Rabelais-Richelieu, on a eu une balayeuse. Ce sont des gros morceaux.

L’épargne de la Ville pour 2022, l’épargne brute s’élève à 2 496 000 €. Après remboursement de l’emprunt de 1 065 000 €, l’épargne nette dégagée est de 1 431 000 €.

Donc vous voyez le graphique sur l'évolution de l'épargne en milliers d'euros. On retrace depuis 2015. On est toujours sur les mêmes tendances. Vous avez en bas le diagramme. En bleu clair, vous avez l'épargne brute et en orange, l'épargne nette. Sur les deux lignes supérieures, en haut, la ligne rouge, c'est la dépense de gestion et la ligne bleue, la recette de gestion. Il y a une certaine forme de stabilité.

Entre le prévisionnel, c'est-à-dire le BP plus les décisions modificatives 2022 et le réalisé, donc entre le prévisionnel et le réalisé, c'est-à-dire on vient sur le Compte Administratif 2022. Donc des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une réalisation de recettes de fonctionnement à hauteur de 106 % grâce au principe d'évaluation prudente. Vous voyez, l'objectif concernant les dépenses, c'était une certaine maîtrise quand même. Et surtout avec tout ce qu'on nous annonçait en termes de hausse, de fluide, d'électricité et des charges salariales qui augmentent et une évaluation prudente. C'est-à-dire que dans le budget primitif – on y reviendra tout à l'heure – on établit le budget primitif, on se dit : « on va avoir des recettes, mais peut-être qu'on ne les prévoit pas toutes ou on ne les surcote pas toutes ». Et des dépenses qu'on essaie d'évaluer à la juste valeur.

M. BOUTARD : Effectivement, je vais rajouter un tout petit commentaire. C'est un moment important le Compte Administratif. Et je vous rappelle que nous avons fait le choix depuis le début de ce mandat de présenter le même soir le Compte Administratif de l'année précédente, c'est-à-dire la clôture de l'exercice et le même soir, dans la foulée, d'avoir la présentation du budget primitif, c'est-à-dire ce que nous envisageons pour l'année qui suit.

2022 est une année assez exceptionnelle en résultats, il faut le dire. Résultats, ce n'est pas qu'un phénomène de recettes, comme le disait Monsieur LÉONARD, c'est effectivement une dynamique de recettes, 106 %. Et c'est vrai qu'on peut remercier les élus et les agents qui se sont largement engagés. Je pense particulièrement à Madame GUERLAIS sur les parties occupation du domaine public liées au commerce ou simplement au camping qui n'a jamais connu des chiffres aussi importants puisqu'on a doublé la recette cette année du camping.

Donc c'est une excellente maîtrise des recettes. Elles n'arrivent pas non plus par hasard les recettes. Quand on est dans une politique dynamique de développement, on voit le résultat ; c'en est un résultat. Qui pensait qu'on arriverait sur des chiffres équivalents à 2019 ? Oui, effectivement, on pourrait dire : « c'est un phénomène national ». Le phénomène national peut vite passer à côté de nous. Nous avons fait des choix de développement, mais aussi de communication et de prise de contact pour développer notre partie économique et touristique pour effectivement la booster.

Un certain nombre d'événements aussi ont créé une plus forte activité ; il faut le rappeler. La partie grands événements, entre autres, n'a jamais atteint des chiffres de fréquentation comme nous en avons eus. Je rappelle un 14 juillet exceptionnel, des fêtes de Noël où on avait, suivant les estimations de la gendarmerie, dépassé les 18 000 personnes et je vous en passe.

Mais tout ça est aussi lié à la maîtrise de la dépense. Je ne vais pas revenir sur certains commentaires qui ont été faits à notre endroit sur l'incapacité de gérer la Ville. La maîtrise de la dépense a été plus que menée. Regardez sur les dépenses de fonctionnement, nous arrivons à un taux de réalisation de 95 % qui est un taux correct, c'est-à-dire que nous avons bien anticipé ce que seraient nos dépenses. Sachant que nous avons, comme le disait Monsieur LÉONARD, vécu comme tous les territoires l'augmentation des énergies, l'augmentation de 3,5 points d'augmentation de personnels et notre volonté de réévaluer aussi les salaires des personnels. Et je le dis avec beaucoup de modestie, mais je pense qu'à la période où nous l'avons fait, nous avons eu raison de le faire. Raison de le faire parce que cela a pu anticiper la crise de l'inflation que nous sentions venir et que les indicateurs rouges nous montraient très clairement. Et je pense qu'en mesures sociales, pour nos salariés, c'était important d'avoir ce geste ; ce geste qui, je rappelle, était, comme ça l'a été rappelé déjà plusieurs fois,

inversement proportionnelle au montant des salaires, c'est-à-dire que les plus bas ont touché plus que les plus haut. Ce qui nous paraissait être une mesure assez juste, sachant que les plus hauts salaires n'ont fait aucune remarque et n'avaient pas de remarques, d'ailleurs, désobligeantes à cet endroit, bien au contraire.

Je tiens à rappeler aussi que sur cette présentation, vous le voyez, l'année 2022, si elle s'était passée normalement, permettrait un budget 2023 dynamique. Nous reviendrons plus tard sur la construction du budget 2023. C'est pour ça que je trouve très intéressant d'avoir le Compte Administratif d'un côté et le budget prévisionnel de l'autre. On voit qu'effectivement cette recette très dynamique aurait pu permettre des engagements d'investissements très dynamiques. Mais je n'irai pas plus loin pour le moment. Je laisse Monsieur LÉONARD poursuivre.

M. LÉONARD : Donc sur cette planche, vous voyez les graphiques. Vous avez donc la première colonne qui concerne les dépenses de fonctionnement. On est à 95 %, comme ça a été évoqué. Les recettes de fonctionnement, donc là 106 %. Et les dépenses d'équipement, donc 53 %, ça concerne les études, les acquisitions mobilières et immobilières et, bien sûr, les travaux.

M. BOUTARD : Sachant que ces 53 % sont exclus les restes à réaliser. Si on intègre les restes à réaliser – ce qui a déjà été engagé, mais qui n'est pas payé, mais les travaux sont engagés – on est à, de mémoire, 80 %, ce qui est un excellent taux d'engagement pour la Ville. 53 %, c'est une bonne moyenne. Et d'ailleurs, on voit de plus en plus la durée des chantiers, la prolongation parfois et la difficulté pour les entreprises à arriver dans les temps à leur terme de chantiers font que les délais sont de plus en plus longs. Mais nous nous adaptons.

M. LÉONARD : Les dépenses par fonction, ce n'est peut-être pas très lisible, je vais vous commenter rapidement. La première ligne concerne, par exemple, l'administration générale. On est en dépenses réelles de fonctionnement de 5 382 438 €. Ça concerne l'administration générale. C'est par exemple les logiciels pour les ressources humaines.

M. BOUTARD : Ça, c'est ton investissement.

Alors vous avez deux colonnes. Je vais venir en soutien à notre adjoint aux finances. Vous avez une première colonne, qui sont les dépenses de fonctionnement. Effectivement, dans l'administration générale, vous avez tout ce qui est salaires, vous avez tout ce qui est charges de personnel, entre autres. Sachant que là, elles sont réparties, comme vous le voyez, par fonction puisque vous avez une ventilation qui a été faite Administration générale, la sécurité, la salubrité publique, l'enseignement et la formation, la culture, sports, jeunesse, les interventions sociales et la santé, le logement, l'aménagement, services urbain et environnement et enfin l'action sociale.

Dans le Compte Administratif qu'est ce pavé que vous avez tous reçu, vous avez la globalité du Compte Administratif, puis la ventilation par fonction comme nous le demande l'État. Et là, Monsieur LÉONARD va vous donner les chiffres de la partie du fonctionnement et puis d'une partie d'investissement puisque vous voyez qu'au total, sur le fonctionnement on est à 15 771 000 € et sur les investissements à 5 277 000 € qui est une bonne capacité d'investissement.

M. LÉONARD : Merci, Monsieur le Maire, pour ce recalage.

- Donc l'administration générale, en dépenses réelles de fonctionnement, on est à 5 382 438 € et en dépenses réelles d'investissement à 1 411 334 €. Je passe les non ventilables ;
- La sécurité et salubrité publiques 689 912 € en dépenses réelles de fonctionnement et en dépenses réelles d'investissement à 13 436 € ;

- Enseignement et formation, qui est un gros poste, en fonctionnement 2 884 851 € et en investissement 450 094 € ;
- La culture qui est un poste aussi important, 1 374 111 € en fonctionnement et 160 485 € en investissement ;
- Sports et jeunesse, 1 238 160 € en fonctionnement et 159 763 € en investissement.
- En interventions sociales et santé, 636 784 € en fonctionnement et 14 400 € en investissement ;
- Le logement, 39 468 € en fonctionnement et 159 766 € en investissement ;
- Aménagement services urbains et environnement 2 277 447 € en fonctionnement et 1 797 922 € en investissement ;
- Enfin, en action économique, 970 551 € en fonctionnement et 55 164 € en dépenses réelles d'investissement.

La dernière colonne à droite, c'est les pourcentages. Le plus gros poste, c'est l'aménagement du service urbain et environnement à 34,07 %.

M. BOUTARD : Les investissements, effectivement. Je vais vous donner quelques investissements qui ont été faits sur cette année 2022 dont par fonction, nous avons eu l'acquisition de la maison rue Grégoire de Tours sur le projet du futur CCAS, les aménagements du bâtiment des archives, le centre Pinasseau. Nous avons l'achat d'une saleuse autoportée, d'une balayeuse aspirante et d'un aspirateur à feuilles puisque dans les investissements, je rappelle, il n'y a pas que simplement du bâtiment ou des travaux, Il y a aussi un certain nombre de matériels. Il y a sur les six véhicules qui ont été achetés cette année pour la Ville – et je tiens à rassurer, ce n'est pas six voitures pour le Maire d'Amboise – c'est six véhicules qui viennent remplacer le parc automobile puisqu'il a été acheté il y a quelques années des lots entiers de véhicules. Et il faut faire du turnover sur notre parc automobile qui arrive – je me retourne vers Madame MOUSSET – pour certains, plus qu'en fin de course. C'est le moment de le dire.

M. LÉONARD : Et dans ces véhicules, on a fait l'acquisition de véhicules électriques.

M. BOUTARD : Tout à fait. Merci beaucoup. Les équipements informatiques qui sont aussi une part importante, 158 000 €, là aussi sur la modernisation de notre Hôtel de Ville qui en avait largement besoin avec un programme pluriannuel sur la fibre, la téléphonie, l'informatique, tout ce qui concerne les réseaux, mais aussi les matériels. Les travaux de l'hôtel de ville sur sa modernisation pour 176 000 €. Et là, ce n'est pas que sur un étage, c'est sur plusieurs étages avec la sécurisation aussi du hall.

Donc nous avons sur la partie sécurité et salubrité publiques, un certain nombre d'achats de matériels pour notre police municipale qui avait besoin elle aussi de se moderniser.

Sur l'enseignement et la formation, c'est aussi un chapitre important. Les choses les plus importantes, c'est l'aménagement de la cour George Sand pour 237 000 €, mais aussi l'école Paul Louis Courier avec les brise-soleils avec les panneaux photovoltaïques pour 40 000 €. Et les écrans numériques interactifs pour 17 000 €. Et bien sûr, la première partie – c'est ce que vous disait Monsieur LÉONARD tout à l'heure – sur les investissements qui sont remboursés suite à un sinistre. Je ne prendrai que les travaux de l'école Rabelais-Richelieu pour l'année 2022 sur 91 000 €.

Et enfin, ce qui était prévu dans notre projet sur la diminution des consommations d'énergie avec ce qu'on appelle « le relamping des écoles », c'est-à-dire la suppression des néons pour arriver sur de la LED pour consommer moins d'énergie pour un montant de 27 000 €.

Sur la culture, nous avons eu la création et la réalisation d'une plaque passage. Vous vous souvenez sans doute, mais qui a été largement subventionnée, qui représente l'Emir Abdelkader pour 32 000 €, elle a été subventionnée à 80 % au moins. Nous avons 13 000 € pour l'acquisition d'œuvres puisque comme nous l'avons toujours dit et annoncé, les artistes qui exposent dans nos différents sites ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche. Et nous avons décidé de faire de l'acquisition d'œuvres contemporaines qui sont exposées dans un certain nombre de bâtiments. Et celles-ci sont exposées dans l'Hôtel de Ville. J'espère qu'on pourra faire d'autres acquisitions bientôt pour exposer ailleurs.

Mais sur aussi des travaux importants sur – que je ne me trompe pas – c'est sur le Théâtre Beaumarchais avec l'achat de cette fameuse console, puisque là aussi il est largement le temps de moderniser nos structures du théâtre. Je crois que la console fonctionnait encore avec des disquettes. C'est un peu comme l'éclairage public avec les minitels. On était un peu au même niveau. Donc cette console a été acquise parce qu'en fait, quand des techniciens venaient, ils ne pouvaient pas se servir de la console puisque plus personne ne se sert de disquettes.

Des travaux sur la toiture et l'éclairage de Saint-Florentin pour 17 000 €, éclairage intérieur puisqu'il y avait des spots qu'on pourrait appeler des spots quasiment de chantier pour éclairer l'intérieur. Une mise en conformité des installations scéniques du théâtre.

Nous avons, sur le sport, beaucoup d'interventions, mais sur des petits montants, parce que ce ne sont pas toujours des gros travaux pharaoniques qui font l'entretien de la Ville. Nous, nous avons une politique d'entretien. Donc il y a eu beaucoup d'entretiens de faits, qui représentent là une somme de 175 000 €. Le pack de cinq panneaux de signalisation pour les défibrillateurs, les aires de jeux pour le square de la Mazère, mais aussi des acquisitions de panneaux d'affichage pour les équipements sportifs et les gymnases, des agrès, des tapis pour les gymnases aussi, parce que je crois que les tapis avaient dû connaître mes pieds quand j'étais en sixième.

Parc de la Sapinière, une première tranche qui concernait 12 000 €. Et j'invite tous les Amboisiennes et les Amboisiens à se rendre à la Sapinière que nous avons ouvert ce matin puisque – et je tiens à nouveau à remercier nos services municipaux qui ont fait tous les travaux. – c'est magnifique. Allez-y ! C'est un vrai lieu qui reprend un aspect très naturel, mais avec des lieux sportifs et de jeux. Et pour faire plaisir à certaines élues, des terrains de boules. Je n'ai dit que ça.

La fameuse réparation de la tyrolienne de l'Île d'Or, c'est quand même 14 000 €. Mais il était temps de la réparer. C'est quand même un jeu très utilisé et apprécié des jeunes. Les travaux sur la piscine de l'Île d'Or, de mémoire, c'était le toboggan qui a été entièrement restauré pour 37 000 €.

La rénovation de l'éclairage du gymnase Ménard, là aussi, qui était en néon et que nous avons passé donc en LED pour 36 000 €.

Et je crois que j'ai donné les montants les plus importants, effectivement. Mais il y a beaucoup de choses qui ont été faites sur des achats et différents aménagements sur les aires de jeux.

Les interventions sur le social avec l'accompagnement de la mission d'évaluation finale du CDV (le contrat de ville). Effectivement, nous arrivons en fin de contrat de ville pour 14 400 €. Je crois qu'il a été subventionné aussi en partie par l'État.

Sur les logements, la maison France Services pour 155 000 €. Les travaux sur la maison France Services, je rappelle que le montant du loyer qui sera demandé à la Communauté de Communes reprend le montant des travaux totaux parce que là, il y a quelques autres travaux à faire, entre autres, les huisseries. Et nous le diviserons sur dix années pour faire le montant du loyer et rien de plus, rien de moins.

Le premier diagnostic sur la Maison de santé. Sur les aménagements urbains, alors là, il y en a beaucoup :

- Les fonds façades pour 19 000 € ;
- Les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour 13 600 €. Je tiens à rappeler que c'est un vrai succès pour nos habitants qui ont une aide à l'acquisition aux vélos ;
- Les travaux de la Moutonnerie ;
- Les extensions du parking de la Varenne-sous-Chandon pour 47 000 € ;
- Mais aussi l'aménagement de la gare côté Nord puisque les espaces verts ont été refaits. Je parle sous le contrôle de Monsieur PEGEOT ;
- La rue Jean de Baïf avec la réfection complète de la voirie pour 24 000 € ;
- Le rabotage des enrobés sur la rue de Patte d'Oie, rue Charles Péguy pour 100 000 € ;
- Et puis l'aménagement du parking de la promenade de la Loire pour 138 000 € parce qu'il y avait déjà une première tranche qui avait été faite autour de la fontaine. Ce parking était assez chaotique, mais la prochaine tranche pour rassurer nos habitants, nous l'espérons assez rapidement, c'est le parking après le monument aux morts ou effectivement celui qui est tout au bout où il y a beaucoup de trous dans la chaussée, ce qui peut provoquer des accidents ;
- Les aménagements de l'impasse de la Grenouillère pour 20 000 € ;
- Les modifications de trottoirs sur la rue du Four à Chaux pour 17 000 € ;
- La mise d'enrobé claire à la perle sur les trottoirs pour 19 000 € ;
- La jonction fibre noire jusqu'au bâtiment des impôts, c'est-à-dire sur la maison France Services pour 15 000 €.

Après, nous avons une série, alors je vois toujours ces bornes escamotables qui, d'année en année, nous coûtent toujours plus cher. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure idée qui a été faite. Les panneaux de signalisation, toujours les marquages en zone bleue puisque je rappelle que notre Ville a ses premières zones bleues, une à la Croix Douillard et une au Bout-des-ponts.

Mme MOUSSET : Et à la Serpe aussi.

M. BOUTARD : Et la Serpe, merci beaucoup, devant la Serpe, ce qui était un test et qui s'avère assez probant.

- Des travaux d'assainissement pour le centre nautique, du canoë-kayak pour 12 000 €. Là aussi, bâtiment qui méritait largement des travaux. Je crois que – je suis sûr même – il n'était pas raccordé à l'assainissement ;
- 10 000 € pour l'éclairage public qui doivent être essentiellement sur les modifications des horloges ;
- L'automotrice de désherbage, c'est un véhicule ainsi qu'une tondeuse pour à peu près 16 000 €, plus de 16 000 € ;

- L'aspirateur électrique de déchets, ce qu'on appelle « le glouton » pour 19 000 €, que vous voyez circuler en centre-ville. Et ce qui nous permet d'avoir un centre-ville de plus en plus propre à la satisfaction de tous ;
- Des bacs pour les plantes et surtout pour des arbres pour 20 000 € ;
- Du matériel technique, des travaux de confortement du fronton de caves pour 29 000 € ;
- La ruelle Sautard qui a été entièrement refaite pour 113 000 € ;
- Les enrobés de l'allée Victor Schœlcher pour 15 000 € ;
- Et puis divers travaux dans des rues pour 10 000 € ;
- Les travaux de la Sapinière, comme on l'a annoncé tout à l'heure, pour 77 000 € y compris le city stade. 77 000 €, allez voir le résultat. Sincèrement, ce n'est pas pour faire de l'autosatisfaction, mais c'est vraiment réussi. Et on a des services des espaces verts et des services techniques qui ont merveilleusement bien travaillé ;
- L'aménagement de la cité scolaire, la fameuse esplanade qui appartient à la Ville pour 768 000 €. C'est une première tranche de travaux sur la cité scolaire. On aura les travaux dès cet été sur la rue du Clos des Gardes ;
- Le bassin des Ormeaux, le bassin de rétention, pour ceux qui connaissent la rue des Ormeaux, cet immense bassin de rétention pour 67 000 € ;
- Et puis des installations électriques pour le camping pour 47 000 € ;
- Et enfin, pour faire plaisir à Madame GUERLAIS, mais ce n'était pas du luxe, les stores pour le bâtiment d'accueil. Je crois qu'on aurait pu faire un aquarium dans ce bâtiment, tellement l'été il faisait chaud.

Tout ça pour un montant total de 4 957 000 €.

Monsieur LÉONARD, à vous de continuer.

M. LÉONARD : Les recettes de fonctionnement pour 20 510 191,64 €. Donc le tableau qui vous est projeté. Vous voyez ici le détail. On a mis en parallèle le Compte Administratif 2021 et 2022 avec, sur la colonne de droite, l'évolution en pourcentage.

- Donc les produits et services pour 2 111 000,35 € en 2021 et cette année, en 2022, 2 683 105,16 €, soit une évolution de 27,10 % ;
- Impôts et taxes sur le Compte Administratif 2022 : 11 694 968,66 €, donc 5,49 % par rapport à 2021 ;
- Les dotations participations avec l'acompte filet de sécurité de 116 000 € que l'on a eu en 2022, qui représente sur le Compte Administratif 2022, 3 264 476,12 €, soit une évolution de 8,18 % ;
- Autres produits de gestion 70 209,51 €, soit -0,86 % ;
- L'atténuation des charges, c'est-à-dire remboursements sur les rémunérations, en 2021, donc la régularisation par l'assurance statutaire ASTER de dossier 2019 et 2020 en Compte Administratif 2022 : 243 487,86 €, soit -29,66 % ;
- Les produits fonciers, remboursement des prêts CCVA 12 519,86 €, -4,28 % ;
- Produits exceptionnels dont les certificats d'énergie et remboursements de sinistres : 295 414,18 €, soit une évolution de 186,84 % ;
- Opérations d'ordre, de travaux en régie et reprise : 434 093,38 €, soit -9,22 % ;

- Les résultats reportés, c'est-à-dire les excédents de fonctionnement : 1 811 916,81 €, moins 34,28 %.

Soit donc au total 20 510 191,64 € à comparer aux 19 983 519,48 € de 2021, soit 2,64 % d'évolution.

Les dépenses de fonctionnement pour 16 502 157,12 €.

- Les charges à caractère général – on est toujours sur le même principe, de même forme de tableau avec le comparatif du Compte Administratif 2021 – donc sur le 2022, on est à 4 054 301,53 € soit 2,03 % d'augmentation ;
- Charges de personnel : 9 856 918,30 €, soit +2,04 % ;
- Atténuation de produits, FPIC, reversement taxe de séjour : 385 217,43 €, soit 154,09 % d'évolution ;
- Autres charges de gestion 1 326 864,79 €, donc 3,57 % ;
- Les charges financières qui sont les intérêts de la dette : 139 087,03 €, -11,76 % ;
- Les charges exceptionnelles secours et dots pour 9 367,62 € et qui représentent -81,54 % ;
- Les opérations d'ordre, c'est-à-dire les dotations des amortissements pour 730 400,42 €, -1,38 %

Donc on est bien sur un total de 16 502 157,12 €, soit plus 3,06 % par rapport au chiffre d'affaires au Compte Administratif 2021.

M. BOUTARD : Ça a toujours un intérêt parce que la régularité des comptes et l'exactitude, je rappelle que le Compte Administratif doit être le même que le Compte de gestion. Et c'est ce sur quoi vous allez voter. Et il faut qu'ils soient égaux. Alors effectivement, tous ces chiffres peuvent paraître saoulant quand on les donne les uns comme ça après les autres dans un Conseil Municipal. Je tiens à rappeler quand même que l'année 2022 a été une année de gestion d'une rigueur et d'une maîtrise. Mais je le redirai après, je ne vais pas vous influencer sur le vote du Compte Administratif, mais en tout cas oui, c'est important quand même.

Et surtout, regardez cette variation qui montre que nous avons géré quand même de façon plus que rigoureuse et attentionnée.

M. LÉONARD : Ce qui n'était pas dit il y a quelque temps.

Les recettes d'investissement – donc je vais poursuivre quand même avec tous les chiffres – donc les recettes d'investissement pour 5 155 981,44 €.

- Les subventions d'investissement 248 640,51 €, soit -42 %. Alors ce sont les subventions d'État, la Région, le Département, les amendes de police, ainsi de suite ;
- Les emprunts et dettes assimilées pour 1 million. Nous avons fait un emprunt de 1 million à l'été 2022. Il est là. Je rappelle qu'on avait prévu un autre emprunt de 2 millions qui n'est pas là ;
- Autres immobilisations financières 114 444,60 €, soit +0,24 % ;
- Les dotations, fonds divers, réserves, donc FCTVA. Il est précisé qu'en 2021, le FCTVA n'a pas été versé, environ 400 000 €, donc deux années sur 2022. Donc cette dotation fonds divers pour 903 381,35 €, soit plus 313 %. Et je vous ai expliqué pourquoi ;
- Les excédents de fonctionnements capitalisés pour 2 159 115,56 €, donc plus 54 % ;

- Opérations d'ordre entre sections, les amortissements pour 730 400,42 €, -1,4 % ;
- Opérations patrimoniales, 00.

Donc, soit un total de 5 155 981,44 €, +32 % comme affichés tout en haut.

Des dépenses d'investissement pour 6 435 640,72 €.

- Immobilisations incorporelles : les études, les licences informatiques 175 372,67 €, donc +1 102,42 % ;
- Les subventions d'équipement 33 175,36 €, +38,23 % ;
- Les immobilisations corporelles : les travaux sur les bâtiments, l'achat de matériel 2 079 062,40 €, +78,88 % ;
- Les immobilisations en cours, les travaux en cours 1 925 152,89 €, soit +64,56 % ;
- Dotations, zéro ;
- Emprunt et dette, capital de la dette 1 055 271,90 €, donc -1,96 % ;
- Les opérations d'ordre pour 434 093,38 €, -9,22 % ;
- Autres immobilisations financières 9 600 € ;
- Les soldes exécution, déficit d'investissement de l'année N-1 : 723 912,12 €, +8,45 %.

Donc on retrouve bien le chiffre de 6 335 640,72 €, soit une évolution de +39,11 %.

M. BOUTARD : Monsieur LÉONARD, il faut relire la délibération. Et je m'en vais.

M. LÉONARD : Et donc je vais relire la délibération. Et il s'en va.

Donc L'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif après production par le comptable du Compte de gestion.

Selon l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif, l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville – j'insiste lourdement – pour l'année 2022. Il fait apparaître les résultats conformes au compte de gestion présenté par le comptable.

On a un excédent en section de fonctionnement de 4 008 034,52 € et un déficit en section d'investissement de 1 279 659,28 €.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Finances le 24 mars 2023. Et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 de la ville d'Amboise.

Qui vote contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc tout le monde est pour. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Un petit commentaire après vote, je regarderai si vous avez voté le Compte Administratif, mais je pense que vous l'avez voté, en tout cas je le souhaite.

Rappeler que l'action de la Ville n'est pas simplement que dans son budget. L'action de la Ville est, comme je le disais tout à l'heure, sur un nombre d'actions portées et menées avec d'autres partenaires.

Je tiens à rappeler que sur l'année 2022, de gros chantiers ont eu lieu à Amboise sur l'impulsion de la ville d'Amboise. Je reprendrais les Perrais de la Loire qui ont été entièrement restaurés par les services de l'État, qui ont été financés entièrement par l'État. Ainsi que les batardeaux, les fameux

atardeaux – les atardeaux servent en cas de crue – qui ont été posés sur les fortifications au niveau de la rue Paul-Louis Courier et de la rue Marcel Nay. C'est un dossier qui, je crois, d'après les services de l'État, a duré depuis 30 ans. Ces travaux ont été faits, ils ont été bien faits et je m'en félicite. J'en ai parlé avec Monsieur le Préfet parce que je trouve que, entre autres, le chantier sur les Perrais de la Loire, côté sud, sont une vraie réussite et qui commence, j'oserais dire, de la pointe du marché tout au bout jusqu'au pied du château. C'est un très beau chantier qui, d'ailleurs, remet et revalorise la Ville quand on est sur le côté nord de la Loire.

Un deuxième chantier important qui n'est pas loin d'ici, qui est en face de nous, qui est le Grand Mail dont les résidents reviendront à partir du 24 mai. La Ville s'est aussi engagée à travailler avec le Grand Mail, entre autres. Nous n'avons pas facturé – je le dis très clairement, c'était la contribution de la Ville – à l'hôpital les échafaudages, c'est-à-dire l'occupation du domaine public, des échafaudages. Et je peux vous dire qu'il y en avait quand même pour une certaine somme.

Mais considérons là aussi, on pourrait reparler de la Marnière, quand il y a des travaux à caractère social d'intérêt public. Je ne vois pas pourquoi j'aurais été augmenter le budget pour l'hôpital alors que c'est un de nos partenaires et que ça aurait été effectivement une recette supplémentaire pour la Ville. Mais d'un autre côté, je trouve qu'il est assez logique de ne pas facturer ces frais qui reviennent à la Ville, même si c'est une recette en moins. Mais nous l'assumons pleinement.

Des chantiers, je pourrais en prendre d'autres, entre autres là avec la Fondation Saint-Louis sur ce beau chantier. Je discutais ce matin avec le directeur et le secrétaire général de la Fondation Saint-Louis, où les travaux avancent très bien sur la chapelle Saint-Hubert. Là aussi, la Ville a été plus qu'un partenaire. Et ce chantier de plus de 2 millions d'euros se terminera tout début 2024. Mais je crois que les échafaudages pour la partie haute, c'est-à-dire de la chapelle, seront enlevés prochainement. Ce qui fera voir une chapelle Saint-Hubert couleur craie et dont la toiture sera plus dorée qu'elle ne l'était avant. Et je vous laisserais découvrir ce magnifique chantier.

C'est aussi notre volonté de travailler avec un certain nombre de partenaires. Je le disais, sur 2022, ça a été aussi la façon d'acter l'arrivée d'un béguinage à Amboise, puisqu'il se fera en dessous du relais Sépia, c'est-à-dire qu'il sera en parallèle de la rue Cardinal Georges d'Amboise et Grégoire de Tours, entre les deux. Mais ce chantier, et là aussi, je remercie Madame MOUSSET parce qu'un certain nombre de chantiers sont portés, accompagnés par les services de la Ville et les élus. Et nous faisons toujours en sorte qu'ils se passent de la meilleure façon et souvent de la plus rapide pour leurs instructions. Je tenais à le dire parce que ce sont des heures et des heures de travail pour nos services, mais aussi de réunions pour les élus sur ces engagements.

Et je n'oserai pas encore trop aborder, mais Monsieur PEGEOT le fera en temps et en heure sur un futur très beau chantier avec le Conseil Départemental et la Région à la Moutonnerie, chantier de réaménagement de cet Espace Naturel Sensible puisque c'est la première forêt d'Indre-et-Loire qui a été classée en ENS. Et Monsieur PEGEOT a eu le plaisir de faire une réunion publique hier au soir et a présenté les projets d'investissements qui seront – je l'espère, mais c'est ce qu'on nous annonce – subventionnés à 80 %.

C'était aussi un travail acharné, je le dis, des élus, dans un contexte parfois complexe pour les élus, mais aussi pour nos agents. Et je voudrais ce soir les remercier parce que cette opération de faire le Compte Administratif et le BP le même jour, c'est quand même demander à nos agents un travail assidu pendant quelques mois puisque le Compte Administratif ne peut être présenté que jusqu'en juin. Je tiens à les remercier parce qu'effectivement, ils ont vécu des heures pas toujours faciles. Et je me rappelle de quelques commissions où des agents ont été malmenés, malmenés par des élus, au point parfois de plus que les déstabiliser. Donc je les remercie d'avoir tenu bon, d'avoir géré la Ville avec nous de la meilleure façon. Je remercie le service Finances. Je remercie aussi la Direction

Générale ainsi que les différents directeurs qui se sont toujours engagés dans l'intérêt de la Ville – et je rappelle bien. Notre ville est un joyau, nous le savons tous. Comme dit ma collègue d'une grande ville de la côte atlantique, nous sommes une petite ville qui doit se comporter comme une grande.

Ce sont des beaux chantiers qui voient le jour. D'autres verront le jour, je l'espère. Mais en tout cas, je tiens à remercier l'ensemble des élus qui se sont tous engagés, en tout cas ceux qui sont autour de cette table, d'un engagement assidu, fidèle, loyal et surtout toujours avec la même vocation, celle de l'intérêt de la Ville et des habitants.

Je tiens aussi à rappeler que pour nos agents, ça a été une période, je dirai, peut-être d'expérimentation parfois quand on avait des conseils municipaux à 250 délibérations. Mais au moins, ils ont permis aussi de montrer tout le travail qui était fait en amont des travaux. Les travaux qui étaient faits et l'engagement que nous avons pris auprès de vous tous et vous toutes. Merci, en tout cas.

Et nous pouvons maintenant passer – sauf si vous avez des commentaires à faire – à la présentation budgétaire de 2023.

23-414 : Détermination et affectation des résultats du Compte Administratif et du compte de gestion 2022 au budget primitif 2023 de la Ville d'Amboise

M. BOUTARD : Je donnerai un tout petit propos préliminaire, mais Monsieur LÉONARD le fera sans doute très bien.

Effectivement, nous avons proposé en 2022 un emprunt de 2 millions. Je rappelle toujours que les emprunts sont là pour financer les investissements. Je rappelle toujours que les emprunts sont une forme de ressources que toutes les collectivités, qui investissent, utilisent. Et heureusement qu'elles l'utilisent parce que sinon on ne ferait pas grand-chose.

Notre capacité de désendettement est autour de 1 million d'euros par an. Ce qui veut dire qu'en 2022, notre capacité de désendettement était 4,5 années, ce qui est très bon, sachant que le plafond qu'on nous demande de ne pas dépasser est de huit ans.

Nous avons, en 2022, géré d'une façon rigoureuse, tout en ne s'engageant peut-être pas – comme je le disais tout à l'heure – sur des immenses chantiers. Quand nous avons une ville qui a plus de 100 infrastructures, il faut les entretenir. Et nous nous sommes rendu compte très rapidement qu'il y avait un certain nombre d'infrastructures qui n'étaient pas entretenues. Nous le voyons sur le gymnase Guynemer. Nous le voyons sur le gymnase Tulasne, nous le voyons sur le gymnase Ménard. Nous le voyons sur un certain nombre d'écoles où il faut faire de l'isolation rapidement avec une surconsommation. Nous le voyons sur la chapelle Saint-Jean. Vous n'avez qu'à aller voir, elle est entourée de rubalises parce que la toiture risque de s'effondrer. Nous le voyons sur l'église Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts où nous avons un peu ralenti certaines ardeurs pour ne pas la fermer, mais nous en sommes tout proches avec le maître-autel qui est en danger, avec des murs qui doivent être traités rapidement. Et puis nous le voyons sur l'église Saint-Denis. Et nous le voyons aussi sur l'Hôtel de ville où il y a des travaux sur les structures à faire.

Et plutôt que parfois de faire de grands chantiers – chantiers où on a toujours plaisir à faire sortir quelque chose de terre – nous, nous souhaitons engager à faire de l'entretien de l'existant. Je pourrais reprendre aussi le théâtre. Je pourrais reprendre la médiathèque. Je pourrais même reprendre centre Pinasseau. Je pourrais reprendre cette salle Francis Poulenc. Il y a du travail, il y a beaucoup de travail, il y a beaucoup d'entretiens à faire. Et c'est vrai que ça ne paraît pas toujours flatteur parce qu'on ne sort pas comme ça – non, je ne veux pas dire piscine, ça, c'est un autre sujet, c'est la Communauté de Communes – mais de nouvelles salles, de nouveaux. Faire de nouveaux gymnases, c'est bien, mais

faut-il entretenir les autres. Faire de nouveaux stades, c'est bien, mais faut-il entretenir les autres. Là aussi, je pourrais parler du stade d'honneur ou le terrain central. Si j'écoutais un certain nombre de sportifs, il faut le refaire très rapidement.

Donc nous avons fait peut-être un choix que certains considéreront de conservateur. Mais j'estime que parfois d'être un peu conservateur, ce n'est pas si négatif. Et nous avons aussi engagé, je tiens à le dire, sur l'impulsion intense de l'adjoint à la Culture et au Patrimoine aussi une démarche d'entretien de nos œuvres d'art et de leur valorisation. D'ailleurs, puisque nous sommes dans cette salle et vous avez sans doute remarqué qu'il y avait quelques escabeaux et bâches, la toile d'Olivier Debré est en pleine restauration. C'est une œuvre d'Olivier Debré considérée comme majeure. Elle est en pleine restauration et nettoyage. Et j'espère qu'un jour elle trouvera une belle place. Elle ne devrait surtout pas être là, elle devrait être dans un musée. Mais nous en reparlerons prochainement.

Je tenais à le dire, je tenais à vous le dire, parce que cette litanie de chiffres, ils peuvent faire tourner la tête. Mais je rappelle que derrière ces chiffres, ce sont des actions. Et je remercie Monsieur LÉONARD qui a mis en place un certain nombre d'indicateurs qui suit avec notre Directrice des Finances et son adjoint, d'une façon très rigoureuse, notre ligne de trésorerie, qui suivent aussi de façon très rigoureuse les consommations par les différents services sur le fonctionnement, mais aussi sur l'investissement.

Voilà, je pense avoir tout dit, peut-être même pour certains avoir été trop long. Mais si aujourd'hui on ne le dit pas face au vote du Compte Administratif et face à la présentation du budget primitif, nous aurions oublié quelque chose.

Avant de passer quand même, comme le rappelait Madame la Directrice Générale, à la présentation du budget primitif 2023, nous allons voter les déterminations et affectation des résultats du Compte Administratif et du compte de gestion 2022 au budget primitif 2023 de la ville d'Amboise.

Et je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci, Monsieur le Maire.

Donc effectivement, c'est une étape incontournable. On a vu le Compte de gestion, on a vu le Compte Administratif. Et tous ces chiffres-là, on les rebrasse et on monte le budget primitif.

Donc conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif. C'est ce qu'on vient de faire.

Il est ainsi proposé de reprendre les résultats du Compte Administratif 2022, soit un excédent de fonctionnements d'un montant de 4 008 034,52 €, le déficit d'investissement d'un montant de 1 279 659,28 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2 106 999,69 € et en recettes d'investissement de 149 553,46 €, il est donc proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnements pour 3 237 105,51 € en section d'investissement. Ce qui a pour conséquence de constater ; en section de fonctionnement au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté », un montant de 770 929,01 €. Et en section d'investissement au compte 1068, excédent de fonctionnements capitalisé, un montant de 3 237 105,51 €. Et au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », un montant de 1 279 659,28 €.

La commission des Finances, réunie le 24 mars, a pris connaissance des documents présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif et du compte de gestion 2022 au budget primitif 2023 la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup pour cette unanimité.

23-415 : Vote du budget primitif 2023 Ville d'Amboise

M. BOUTARD : Délibération 23-415 sur les Finances avec le vote du budget primitif 2023 de la Ville d'Amboise.

Le budget primitif 2023 intègre les résultats d'exécution du budget précédent. Pour le budget de la Ville, les résultats de 2022 font ressortir un excédent de fonctionnements de 4 008 034,52 €, un déficit d'investissement estimé à 1 279 659,28 €.

Le report d'investissement, également dénommé reste à réaliser, est repris au Budget primitif 2023. En dépenses pour un montant de 2 106 999,69 €, en recettes pour un montant de 149 553,46 €.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire. Le détail des opérations figure au budget.

Ce qui fera au total, les dépenses de fonctionnement pour 19 319 263,01 € en dépenses et en recettes, bien sûr, puisqu'il faut que notre budget soit équilibré. Et pour les dépenses et recettes d'investissement 8 022 445,96 €.

Le budget primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Nous allons vous faire la présentation du budget 2023. Monsieur LÉONARD, à vous la parole.

M. LÉONARD : Alors, un contexte budgétaire pour 2023, donc un excédent de fonctionnements de 4 008 034,52 €, mobilisé à hauteur de 3 237 105,51 € pour financer les investissements réalisés en 2022 et les restes à réaliser du fait du refus du Conseil Municipal de recourir à un emprunt de 2 millions bien prévus au budget primitif 2022.

M. BOUTARD : Alors c'est là où il faut quand même expliquer un tout petit peu. Comme vous le voyez, comme il est indiqué, nous avons un excédent de fonctionnements de 4 millions, parfait, mobilisé à hauteur de 3 237 000 €. Ce qui veut dire qu'effectivement les investissements qui ont été réalisés en 2022, si nous avons fait l'emprunt de 2 millions, il y aurait cet écart qui serait que nous aurions une capacité d'investissement plus lourde puisqu'il faudrait retirer les 2 millions aux 3 237 105,51 €. Ce qui donnerait un engagement beaucoup plus fort pour la Ville d'Amboise en investissement.

Donc la construction budgétaire 2023 s'est faite sur une base d'un fonctionnement serré et d'un investissement qui va largement diminuer. Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Donc un produit fiscal dynamique dû à l'actualisation des bases de taxe foncière de 7,1 % dont le mode de calcul est, bien sûr, lié à l'inflation.

On a une forte hausse du coût de l'énergie qui est contenue en partie par le plan d'économie d'énergie et qu'on essaiera d'accentuer sur 2023. Une augmentation de la masse salariale prenant en compte la revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire afin de compenser les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des agents.

Donc les priorités budgétaires de ce budget primitif 2023 sont les suivantes :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est évident ;
- La poursuite du programme d'investissements, malgré les contraintes budgétaires et en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 2 millions maximum ;
- Et un point très fort, la non-augmentation des taux de fiscalité.

Une présentation schématique du budget primitif 2023 : en recettes réelles de fonctionnement : 18 944 053 € avec un autofinancement de 826 249 € que l'on retrouvera de l'autre côté sur la partie droite, et des recettes réelles d'investissement de 5 894 738 €. Soit un total de 25 665 000,40 €. On bascule sur la droite, vous voyez l'équilibre de 25 665 000,40 € avec des dépenses réelles de fonctionnement de 18 117 804 €, l'autofinancement de 826 249 €, capital dette 1 066 334 € et des dépenses d'investissement de 5 634 653 €.

M. BOUTARD : Alors cette façon schématique de présenter vous montre sur la partie basse les investissements, sur la partie haute, le fonctionnement. Et vous voyez, entre autres, que notre autofinancement n'est pas très fort. C'est bien pour ça que la capacité de construire un budget en 2023 est plus que limitée. Mais il faut bien comprendre dans ce sens, c'est-à-dire que notre capital de dette, comme vous voyez, est sur le plan annuel de 1 066 000 €. Et notre autofinancement n'est pas fort du tout. C'est le moins qu'on puisse dire. Voilà, je tenais à le rappeler.

M. LÉONARD : Oui, des commentaires sur cette partie-là ?

M. BOUTARD : Non, mais on peut donner lecture de ce qu'il y avait sur l'autofinancement.

M. LÉONARD : Oui, tout à fait. Donc l'autofinancement ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de la dette. Les ressources propres, donc les dotations aux amortissements, la TVA, la taxe d'aménagement, les produits de cession, etc., permettent de répondre à cette obligation, mais cela limite d'autant la capacité à investir de la collectivité. Donc on a vraiment cette difficulté-là.

Pour mémoire, le budget primitif 2022, on annonçait en 2022 des recettes réelles de fonctionnement de 18 635 057 €. Alors je vais vous faire les comparatifs de chiffres :

- Donc en 2022, on était, en recettes réelles de fonctionnement, 18 631 057 € alors que pour 2023, 18 944 053 €. Vous voyez, donc on est toujours à peu près dans les mêmes 300 000 € près ;
- En dépenses réelles de fonctionnement en 2022, on était 16 114 931 €, en dépenses réelles de fonctionnement 2023, 18 117 804 €. Donc là, on a un gap de 2 millions ;
- L'autofinancement, en 2022, nous étions à 2 516 126 €. Et comme l'a redit Monsieur le Maire, cette année, en autofinancement à 826 249 € ;
- Le capital dette, à la louche, c'est équivalent ;
- Les dépenses d'investissement, en 2022, 8 341 126 €, dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2023, 5 654 653 €. Donc voyez, un coup de frein de 3 millions ;
- En recettes réelles d'investissement, en 2022, nous étions à 6 885 000 € ; et en 2023, 5 894 000 € à 800 000 € à peu près de différence.

Donc les recettes de la Ville d'Amboise, là on vous les liste, on a fait un diagramme, vous les voyez :

- Les impôts représentent 8 665 569 € ;
- Les autres taxes 3 204 024 € ;
- Les dotations et participations pour 3 218 839 € ;
- Les produits des services 2 488 661 € ;
- L'atténuation des charges pour 50 000 € ;
- Et autres produits gestion pour 107 052 €.

Toujours les recettes de la Ville d'Amboise, la taxe d'habitation, vous voyez sur le petit tableau à gauche concernant la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non-bâti, équivalent 2023-2022, pas d'augmentation de taxes. Donc pour la taxe d'habitation, 17,79 %. Le foncier bâti 42,65 %, identique, et foncier non-bâti 77,84 %.

Vous avez sur partie droite un graphique qui vous montre l'évolution des recettes de fiscalité des ménages en milliers d'euros. Donc on remonte à 2017. On voit la courbe qui montre quand même un millier d'euros entre 2017 et 2023 en partant de 7 067 pour arriver en 2023 à 8 665.

La réforme de la fiscalité en 2023, fin de la réforme de la taxe d'habitation, résidence principale. Ceux qui ont des résidences secondaires continueront à payer leur taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal doit de nouveau voter son taux. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, comme je viens de l'indiquer. Les locaux meublés non affectés à la résidence principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. BARBRY : Ça représente quel pourcentage ?

M. LÉONARD : Là, c'est une colle.

M. BOUTARD : 600 logements. Oui, effectivement, ça ne fait qu'augmenter avec cette arrivée de la nouvelle méthode de gestion de parc de certains appartements Airbnb en locaux à vocation de location touristique.

Mais comme vous voyez, les taux n'augmentent pas, mais les masses augmentent. Ce n'est pas dû à la Ville. On y reviendra tout à l'heure sur le vote des taux. Mais on tient à rappeler que les bases qui sont fixées par l'État, elles, elles augmentent. Et cette année, elles augmentent de 7,1 %. Ce qui veut dire quand même que la dynamique fiscale est là, mais elle n'est pas due au taux, elle est due au calcul de la base. Alors le Maire n'est pas consulté, je vous rappelle, quand l'État fixe l'augmentation des bases, on n'est pas consulté, on nous informe. Et d'ailleurs, cette décision est souvent nationale.

M. LÉONARD : Oui, j'insiste lourdement là-dessus. Je vous ai dit tout à l'heure que les priorités budgétaires du BP 2023 que nous nous sommes fixés, c'est : pas d'augmentation des taux de fiscalité. Effectivement, c'est au niveau de la municipalité, il n'y a pas d'augmentation à notre niveau. Mais effectivement, les bases augmentent, malheureusement.

D'autres questions peut-être, non ?

M. BARBRY : Tout à l'heure, les 3 millions, c'est des dotations de l'État, du Département, de la Région ou dans les recettes de fonctionnement ?

M. BOUTARD : Non, ce sont les dotations de l'État, c'est ce qu'on appelle « la dotation globale de fonctionnement ».

M. BARBRY : D'accord. Donc l'aide contribue ?

M. BOUTARD : Voilà, l'État contribue et calcule son aide. Alors dans le rapport d'orientations budgétaires, nous l'avons mentionné. Mais je crois que c'était peut-être votre premier conseil, mais on pourra faire ensemble la lecture, si vous le souhaitez. Dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est indiqué. Ces dotations sont versées tous les ans. Elles sont recalculées par l'État, d'ailleurs.

Il y a un certain nombre d'années, elles ont diminué ou stagné parce que peut-être – moi, c'était ma lecture – l'État s'est rendu compte qu'un certain nombre de collectivités faisaient beaucoup d'excédents de fonctionnements. Mais je rappelle encore une fois que c'est notre seule possibilité de financer nos investissements, c'est-à-dire que notre résultat, notre excédent de fonctionnements N-1 finance notre investissement N. C'est pour ça, quand on parle de gestion rigoureuse sur le fonctionnement, c'est plus on arrive à sortir de l'excédent, plus on arrive à investir l'année suivante. Mais il faut, pour compléter cet excédent de l'année N-1, emprunter. Et quand on n'a pas d'emprunt, c'est ce qui nous arrive, qu'est-ce que l'on fait ? On va payer sur l'excédent les choses qui ne peuvent pas être payées sur l'emprunt. Donc vous avez un budget, comme vous le voyez, en diminution sur le fonctionnement où on a raboté, je pense qu'on est plus qu'à la corde, on voit le jour à travers.

Et d'un autre côté, en investissement, on a un ralentissement. Alors on pourrait regarder comme ça en chiffre, mais ça va vous être expliqué tout à l'heure. Et là, vous comprendrez que l'État a mis en place un certain nombre de fonds pour justement venir susciter l'investissement. On l'a vu dans les fonds de relance, on le voit là avec le Fonds Vert. Mais si vous n'avez pas votre base d'investissement collectivité, l'État, il ne vient pas vous financer le reste. Sachant l'État ne finance pas à 100 % vos investissements, il vient financer 30 %-40 %. Donc on nous pousse à investir et je rappelle qu'il y a toujours le reste à payer. Alors effectivement, on peut solliciter le Département. Et les caisses du Département, je crois, sont comme celles des autres collectivités, de moins en moins riches. On peut solliciter la Région, ce qui est le cas parce que nous avons un Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Mais là, encore une fois, je me souviendrai toujours de ces après-midis longues au Pays Loire Touraine où nous avons passé par coupe de cinq heures la réaffectation de ce contrat où il y avait 12 millions de demandes pour 6 millions de crédits. Et elle concerne quatre communautés de communes : Bléré, Amboise, Château-Renault, Montlouis. Je peux vous dire qu'on y a passé quelques heures.

Donc la Dotation Globale de Fonctionnement, elle, est plutôt stagnante, voire même pour un certain nombre de collectivités en diminution. Nous, cette année, il y a la réévaluation de la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, qui vient nous apporter un petit souffle. Mais ce n'est rien par rapport à la masse globale de fonctionnement.

C'est cette somme-là qui est versée. C'est un certain nombre de dotations. Il y a aussi, puisque nous avons des quartiers prioritaires, une bonification. Mais vous voyez c'est 3 millions sur 19 ?

M. LÉONARD : Je reprends sur les recettes de fonctionnement. Mais avant, je voudrais refaire un petit zoom là pour que vous compreniez bien.

On est partis de nos idées sur le budget primitif de la construction du budget 2023. Donc les priorités que l'on se fixe. Et je l'ai dit et répété, je crois, on se dit, on n'augmente pas les taux de fiscalité, par exemple. Ça, c'est les grands concepts. On vous a présenté le budget primitif 2023. De façon très schématique, ça vous donne des grandes masses. On vous dit dans la foulée, voilà, les recettes de la Ville globalement, ce sur quoi on compte. Là, maintenant, en cascade, on descend d'un cran. On va dans les recettes de fonctionnement, dans les dépenses de fonctionnement, dans les recettes d'investissement.

M. BOUTARD : De façon plus détaillée.

M. LÉONARD : On fait un niveau de détail inférieur encore. Donc ces recettes de fonctionnement pour 19 319 253,01 €. La première ligne, les produits de services. Et là, c'est toujours pareil, vous avez la colonne à gauche de la colonne bleue qui est le budget primitif 2022 et la colonne bleue qui est le budget primitif 2023.

- Produits et services pour 2023, on est à 2 488 661 €, soit une évolution de 2,32 % ;
- Impôts et taxes 11 869 593 €, donc une augmentation de 6,62 % ;
- Dotations et participations 3 218 839 €, donc une évolution de 7,85 % ;
- Autres produits de gestion 107 052 €, donc +33,32 % ;
- Atténuation de charges 50 000 €, donc -76,68 % ;
- Les produits financiers 11 960 €, -3,34 % ;
- Les produits exceptionnels 427 019 € qui, de mémoire, correspondent aux remboursements de sinistres ;
- Les opérations d'ordre pour 375 210 €, donc 1,37 % ;
- Résultat reporté, c'est-à-dire excédent de fonctionnements, 770 929,01 €, -57,45 %.

Soit un total de, comme énoncé plus haut, 19 319 263,01 €, donc avec une évolution de 1,67 % par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement, donc on retrouve l'équilibre, 19 319 263,01 €. Toujours selon le même principe de tableau, on se réfère par rapport à 2022, donc sur le BP 2023, la colonne bleue.

- Les charges à caractère général pour 5 181 105 €, soit 17,09 % ;
- Les charges de personnel 10 428 555 €, donc plus 6,72 %. Vous voyez, il y a eu des augmentations concernant la charge, la masse salariale de 2022 qu'on retrouve évidemment en 2023. Mais elle n'est pas, si je puis dire, si terrible que ça ;
- Atténuation de produits, donc 629 628 €, donc +63,13 % ;
- Autres charges de gestion 1 563 648,02 €, 15,72 % ;
- Les charges financières, c'est-à-dire intérêts de la dette : 70 000 €, équivalente.
- Les charges exceptionnelles : 144 868 €.

Mme MOUSSET : C'est le remboursement de l'énergie.

M. BOUTARD : Alors, Madame MOUSSET a bien raison, pour 116 000 €, il y a le remboursement de l'acompte qui a été versé, le fameux bouclier. Et il y a une autre partie qui doit concerner sur les charges exceptionnelles, un certain nombre de charges, entre autres, les obsèques d'indigents, toutes ces choses-là.

M. LÉONARD : Merci beaucoup.

- La section d'investissement, donc 361 458,99 €, donc moins 44,14 % ;
- Et les opérations d'ordre, c'est-à-dire les dotations des amortissements pour 840 000 €, plus 13,21 %

Et on retrouve bien notre 19 319 203,01 €, soit une évolution de 1,67 %.

M. BOUTARD : Je tiens à rappeler que, comme vous le voyez, pour constituer un budget et quand vous voyez qu'en 2022 sur l'excédent, le virement à la section d'investissement était 2 144 000 €, alors que cette année il est de 361 000 €, vous avez vu l'écart. L'écart, il est de combien ?

M. BARBRY : On divise par cinq ou six.

M. BOUTARD : Non, mais l'écart entre les deux années, il est de combien ? Presque 2 millions.

M. LÉONARD : Il est de 2 millions.

M. BOUTARD : Voilà. Donc j'allais dire, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On passe à l'investissement ?

M. LÉONARD : Les 2 millions, on les retrouve partout.

L'investissement, les recettes d'investissement pour 8 022 445,96 €. Les subventions d'investissement qui sont en cours d'instruction, ce sont les subventions de l'État, de la région, du département, les amendes de police, pour le BP 23, 50 000 €. Emprunt et dettes assimilées, 2 millions.

M. BOUTARD : C'est l'emprunt d'équilibre, ça ne veut pas dire qu'on empruntera 2 millions. Ça veut dire que pour arriver à l'équilibre en restant très modeste et juste, c'est 2 millions. Sachant que nous avons déposé un certain nombre de dossiers de subventions qui ne sont pas encore notifiés, qui viendront diminuer la part d'emprunts.

M. LÉONARD : Vous voyez qu'au BP 2022, on avait inscrit un emprunt de 3 286 313 €. Et je vous ai dit tout à l'heure dans le Compte Administratif que nous avons fait à l'été dernier, l'été 2022, un emprunt de 1 million que nous devons faire sur la fin d'année 2022, un emprunt de 2 millions. On revient toujours sur ces 2 millions. J'insiste lourdement, mais d'autres, dans un passé très récent, ont largement insisté sur le sujet.

- Autres immobilisations financières 124 328 €, +8,9 % d'évolution ;
- Dotations fonds divers, réserves, FCTVA, TVA, 760 000 €, -1,82 % ;
- Excédent de fonctionnements capitalisé 3 237 105,51 €, 43,93 % ;
- Produit des cessions 400 000 €, la Marnière, c'est un montant minimum avant négociation, 14 % ;
- Virement de la section de fonctionnement 361 458,99 €, à comparer aux 2 144 282 € de 2022.

M. BOUTARD : Je viens de me lever, vous avez vu comme si j'étais sur un ressort. Quand j'ai lu, alors il ne faut pas lire ce commentaire parce que je pense qu'il y a eu un petit copier-coller sur 2022 sur les produits de cessions la Marnière « montant minimum avant négociation ». Alors je tiens à vous dire que la négociation a été faite et le montant de la vente est bien de 400 000 € après négociation. C'est-à-dire que le montant qui est versé par Val Touraine Habitat est bien de 400 000 € et il était prévu en 2022 à 350 000 ; ça, c'était la demande de VTH. Et quand nous sommes allés négocier, nous avons fait monter le prix puisque les domaines nous l'estimaient plus chers.

Mais là, je rappelle encore une fois, et je n'arrive pas parfois à comprendre certains arguments, quand on a un projet à vocation sociale, c'est-à-dire un Accueil de jour et des logements adaptés et du logement qui aura une certaine affectation, je ne vois pas comment, à nos partenaires locaux qu'est Val Touraine Habitat, qui est un bailleur social, on peut l'assommer avec des prix de vente qui seraient comme si c'était un promoteur, je dirais, privé qui fait des montages financiers qui sont tout autres.

Sachant qu'après, les bailleurs sociaux – et ce n'est pas un secret – vont chercher de la subvention dans les collectivités. Moi je suis un contribuable comme tout le monde. Les subventions versées par les collectivités, on sait qui les paye, c'est toujours le contribuable. Donc c'est un jeu de dupes, c'est pour ça. Donc c'est bien 400 000 € après négociation.

M. LEONARD : Merci pour cette précision, Monsieur le Maire. J'avoue que ça me titillait un peu au moment où je le lisais.

M. BOUTARD : Ce n'est pas bien grave.

M. LÉONARD :

- Opérations d'ordre entre sections 840 000 €, donc une évolution de 13,21 % ;
- Les opérations patrimoniales 100 000 € ;
- Et le reste à réaliser de l'année N-1, 149 553,46 €.

Donc retrouve bien 8 022 445,96 € énoncé plus haut.

Je finirai cette partie recettes d'investissement en revenant sur les emprunts. Donc il nous manque 2 millions. Beaucoup de choses ont été dites, notamment qu'on voulait faire des emprunts pour financer le fonctionnement. C'est juste interdit donc ce n'est même pas ça, non. Donc là on nous a dit des carabistouilles, voilà, tout simplement. Qu'il y a eu un doux mélange entre les emprunts d'équilibre, les emprunts revolving, que la Ville d'Amboise n'avait pas aussi souvent que ça emprunté. On n'est quand même pas idiot, on a regardé quand même depuis la nuit des temps presque que la Ville d'Amboise a toujours emprunté. On nous a parlé aussi, on nous a dit qu'on était des flibustiers parce qu'on voulait faire un emprunt de trésorerie, une ligne de trésorerie, que ça n'avait jamais existé à Amboise.

M. BOUTARD : Mais Monsieur LÉONARD, on ne va pas revenir sur ces moments. Moi, l'important, ce sont les chiffres qui parlent et les chiffres sont criants de vérité et les chiffres ne peuvent pas être truqués, manipulés ou je ne sais quoi d'autre puisqu'il y a un Compte Administratif et il y a surtout un compte de gestion. Et le compte de gestion, ce sont les services des Finances Publiques qui le tiennent et qui le compare avec le Compte Administratif.

Moi, j'entends, j'ai entendu, on l'a tous entendu, d'ailleurs. L'important, c'est qu'aujourd'hui nous présentons un budget qui permet à la Ville d'Amboise, encore une fois, de continuer, même si c'est sous un mode ralenti, mais c'est de continuer, c'est de maintenir un service public de qualité et de continuer quand même des engagements – et je me retourne vers mes deux adjoints qui sont en charge de ces dossiers – qui sont aussi d'aller faire cette année des travaux, j'allais dire, d'urgence. Il n'y aura pas de luxe, ce sont des travaux d'urgence.

Le gymnase Guynemer, je parlais tout à l'heure avec le Maire de Pocé-sur-Cisse puisqu'il a la gentillesse d'accueillir le club de basket, le gymnase est fermé. C'est-à-dire que même les scolaires ne peuvent pas aller faire du sport dans ces gymnases. Et puis, on a d'autres sujets comme ça aussi où s'il fallait, il faudrait fermer le bâtiment. La chapelle Saint-Jean est fermée. Alors on a un soutien de l'État sur la chapelle de Saint-Jean pour refaire la toiture, une partie de la toiture, mais ce n'est pas normal de se retrouver face à des situations comme celle-là. Je vous le dis très clairement, ça n'est pas normal. On ne peut pas continuellement – quand on a un spectacle au théâtre à côté – demander aux gens de changer de rang parce qu'ils ont de la pluie qui leur tombe sur la tête. Franchement, je n'ai pas honte, mais je dirais qu'il est temps d'agir.

Donc en trois ans, on en a déjà fait, il va falloir continuer et continuer, mais là, malheureusement, de façon ralentie. On continue, Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Les dépenses d'investissement pour 8 022 445,96 €.

- Les immobilisations incorporelles pour 223 100 €, -9,68 % ;
- Les subventions d'équipement 14 000 € ;
- Les immobilisations corporelles pour 1 900 296 €, -35,56 % ;
- Les immobilisations en cours 770 000 €, -73,51 % ;
- Les dotations fonds divers et réserves pour 186 846,99 €, soit une très forte augmentation ;
- Emprunt et dette pour 1 066 334 €, donc vous voyez que l'emprunt et la dette est à peu près stable, à peu près le même niveau ;
- Les opérations d'ordre, donc les travaux en régie pour 375 210 € qui est à peu près équivalent à l'année 2022 ;
- Les opérations patrimoniales pour 100 000 € ; identique ;
- Et solde d'exécution, c'est-à-dire le déficit d'investissement de N-1 : 1 279 659,28 €, soit 77 % ;
- Les restes à réaliser pour 2 106 999,79 €.

On retrouve au total 8 022 445,96 €.

M. BOUTARD : Je vais vous donner quand même quelques explications sur les dépenses en investissement 2023.

- Nous avons prévu l'acquisition de matériel roulant, c'est-à-dire des tracteurs-tondeuses parce que là aussi, il faut moderniser nos matériels pour nos agents techniques. Moi, il est hors de question que nos agents soient mis en difficulté ou en insécurité sur nos matériels. Donc il faut le renouveler continuellement. Ce ne serait pas acceptable pour à peu près 370 000 €, 378 000 exactement ;
- Les opérations façades, comme tous les ans, pour 36 000 €, ce qui permet d'avoir un entretien dans les parties sauvegardées et parfois extérieures suivant les dossiers d'entretien de façades exceptionnelles ;
- Un dispositif d'aide à l'achat aux vélos électriques pour 14 000 €, comme tous les ans ;
- L'acquisition de récupérateur d'eaux pluviales pour 15 000 € ;
- La réalisation de documents d'urbanisme pour 80 000 € avec un projet d'établir une zone d'aménagement concerté au niveau de l'OAP Malpogne ; avec Madame MOUSSET, nous en avons beaucoup parlé. C'est-à-dire que tous les projets qui sont, je dirais, de l'avenue Émile Gounin jusqu'à la Grille dorée, ce qu'on appelle le Grand Malpogne et Malpogne méritent une zone d'aménagement concerté, c'est-à-dire quelque chose de beaucoup plus structuré avec un cahier des charges beaucoup mieux établi, à la fois respectant la protection de l'environnement, mais aussi avec peut-être, pourquoi pas un jour sur ce secteur, un écoquartier ;
- Une poursuite de schéma directeur de l'Île d'Or pour 15 000 € ;
- Le dispositif d'amélioration de la qualité de l'air pour 7 500 €.

Sur la partie voirie, bâtiments et sécurité :

- Le réaménagement de la rue Victor-Hugo pour 200 000 € ;
- Les travaux d'éclairage public pour 75 000 € avec le changement de candélabres trop énergivores ;
- L'étude sur le réaménagement de la rue Nationale et des rues adjacentes pour 10 000 €, on allait lancer déjà la première grande étude, je dirais, le schéma. Maintenant, il y a des études d'aménagement. Ce qu'on appelle les rues adjacentes, c'est la rue d'Orange, la rue de Verdun, la rue Voltaire, la rue Chaptal, la rue de la Paix, la rue Descartes, la rue Emmanuel, la rue Corneille, la rue du Petit Soleil et la rue Montebello ;
- Une étude sur le réaménagement du secteur du Bout-des-Ponts comprenant la rue Jules-Ferry, la rue Nazelles, le boulevard Gambetta et tout le quartier de la Gare, c'est-à-dire tout ce quartier qui évolue beaucoup et sur lequel nous devons aussi nous engager sur la facilité de la mobilité ;
- Les travaux, comme tous les ans pour les caveaux traditionnels ou paysagers pour 25 000 € ;
- 15 000 € de mobiliers urbains ;
- La maison de santé pour 35 000 € ;
- Le diagnostic des bâtiments de la Ville pour 10 000 €. On en parlait tout à l'heure, on a quelques diagnostics supplémentaires à faire, entre autres, je pense à certains sur leur électricité. J'ai presque peur parfois d'appuyer sur certains boutons. Monsieur PEGEOT rit parce qu'il me fait peur sur le musée Morin ;
- La réparation de la toiture du pôle Simone Veil pour 40 000 €. Ça a été une grande surprise pour nous, sachant que ce bâtiment, pour nous, avait été entièrement refait. Eh bien, non, la toiture n'avait pas été faite. Il faut faire la toiture et je dirais même, un peu en urgence ;
- De la sécurité et bien sûr, un programme sur la vidéoprotection à hauteur de 45 000 € ;
- Le renouvellement des poteaux incendie pour 3 000 €.

Sur la partie action sociale, un dossier important avec le projet d'épicerie sociale pour 82 500 €. C'est toujours sur les investissements.

Sur les investissements pour l'éducation et la jeunesse :

- Nous lancerons l'opération de la réfection de la cour de l'école Jeanne d'Arc pour 80 000 € ;
- Les travaux de réhabilitation pour l'école Rabelais Richelieu, mais qui sont pris en charge par l'assurance pour 485 000 €. Ces travaux, je crois avoir signé les marchés, je ne crois pas, j'en suis sûr, aujourd'hui même ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Jules-Ferry qui auront lieu pendant les vacances Pâques, c'est-à-dire très prochainement pour 60 000 € ;
- La création de jeux dans les cours d'école pour 65 000 € ;
- Le renouvellement du mobilier de classes pour 30 000 € ;
- La maintenance du parc informatique pour 25 000 € et le renouvellement des équipements pour 32 000 €. Je parle pour l'éducation et la jeunesse ;
- L'équipement pour les agents des écoles avec du matériel, là aussi qui respecte un peu plus des qualités ergonomiques. On ne peut pas demander à nos agents de faire un travail si on n'adapte pas les matériels. Moi, c'est un truc qui m'a toujours surpris. Donc on achètera des aspirateurs et des autolaveuses parce qu'on en est encore au lave-pont et à la serpillière, pour 5 000 €. Je ne veux pas dire qu'on achète des lave-ponts et des serpillières pour 5 000 €, c'est

plutôt des autolaveuses. On a fait un premier test sur l'Hôtel de Ville, ça fonctionne très bien et sur les écoles ;

- Une mise en conformité des luminaires avec le changement des luminaires pour les économies d'énergie. C'est la deuxième tranche pour 20 000 €.

Sur la vie culturelle, toujours sur les investissements :

- La modernisation du matériel son et lumière du Théâtre Beaumarchais – je vois qu'il y a certains qui sourient – pour 60 000 €. C'est peu par rapport au gros chantier qu'il y a, mais là aussi je le répète depuis tout à l'heure, on va faire tout ce qu'il y a de plus urgent cette année ;
- Le Garage sur le Centre d'art sur la pose de stores pour 22 000 € puisque nous avons une verrière. C'est fait sur le marché, je crois que j'ai signé.

M. PEGEOT : (*propos inaudibles hors micro*)

M. BOUTARD : Non, pas encore. C'était dans les investissements avant budget. Mais je crois que c'est fait la semaine prochaine. Mais je m'en remets en la sagesse de Bernard PEGEOT.

- La médiathèque Aimé-Césaire pour du petit matériel pour 5 000 € ;
- Des nouveaux tapis pour l'espace jeunesse et l'heure des bébés, là aussi pour à peu près 500 € ;
- Et l'achat de mobilier pour les CD, livres et CD jeunesse pour 3 000 €.

Sachant qu'il y aura aussi des travaux en régie. Il y en a déjà eu sur la médiathèque avec le retrait des plexis pour donner un peu plus d'espace à cette médiathèque.

Sur les grands événements et le plan numérique :

- Noël avec des investissements comme tous les ans puisqu'on change un certain nombre d'éclairages qui sont trop énergivores pour 12 000 € ;
- Le plan numérique avec l'étude des lotis sur la sensibilisation du phishing, c'est-à-dire la mise en sécurité de nos réseaux pour 20 000 € ;
- Les licences et les évolutions de logiciels métier 80 000 € ;
- La refonte du réseau informatique pour 130 000 € sur la partie équipement permettant les interconnexions, soit la fibre ;
- Sur la partie des systèmes d'information, c'est 100 000 € ;
- Et l'amélioration du réseau de la médiathèque, entre autres, avec la mise en place d'un WIFI public au sein de cette médiathèque pour 18 000 € ;
- La refonte du système de téléphonie et le renouvellement du matériel pour 173 000 € sur cette partie des investissements.

Sur le patrimoine culturel et les espaces verts, toujours sur les investissements :

- La restauration d'œuvres pour 40 000 € ;
- Les opérations de relevage pour l'orgue Saint-Denis de 19 000 €. Là aussi, c'est bien d'avoir un très bel orgue dans l'église, mais il est à notre charge, je tiens à le rappeler ;
- Le musée Morin pour 20 000 € de travaux ;

- La fontaine Max Ernst pour 6 000 € ;
- Les panneaux pour la Tour d'Or blanc qui ne sont toujours pas faits, les panneaux d'indication et d'explications qui étaient prévus au contrat pour 10 000 € ;
- Et l'acquisition d'œuvres d'art, comme je vous le disais tout à l'heure, pour 10 000 €, ce qui est le minimum.

Et l'environnement et les espaces verts :

- Des plantations d'arbres pour 25 000 €. J'ai oublié de dire tout à l'heure quand même qu'à la Sapinière, on a explosé notre projet municipal puisqu'on a planté de 400 arbres et arbustes à la Sapinière ;
- Sur le bois de la Moutonnerie avec un plan forêt avec la réalisation de l'étude pour 5 000 € et la poursuite de l'aménagement du parc de la Sapinière toujours en régie. Il y a une dernière partie de travaux qui doit être faite.

Sur le commerce et le tourisme. Il faut bien investir parce que ça nous rapporte quand même beaucoup, n'est-ce pas, Madame GUERLAIS ?

- L'achat de matériel et de nouveaux équipements pour 3 600 € avec l'achat de nouvelles tentes qui nous permettent de les louer et d'effectivement, apporter un service supplémentaire pour les cyclotouristes, entre autres ;
- L'achat de tables de pique-nique pour aménager cet espace pour 1 600 € ;
- L'achat d'une golfette avec plateau arrière. Elle sera achetée d'occasion pour 7 000 € sur le camping puisque je tiens à rappeler quand même qu'avant, les agents faisaient tout à pied. Alors moi je ne sais pas comment on peut transporter les déchets, les seaux, tout le matériel continuellement à pied. Donc on a fait déjà l'achat d'une première golfette qui s'est avéré être un bon investissement. Ce qui permet aux agents de répondre plus vite. Et là, on en rachètera une deuxième avec un plateau pour pouvoir à l'arrière poser un certain nombre de matériels plus lourds ;
- Un achat de nouveaux parasols, mais ça, c'est anecdotique, pour 1 000 € ;
- L'installation d'un système de vidéoprotection à l'entrée du camping pour un montant de 7 300 €.

Je tiens à rappeler que la structure du camping, elle est faite de telle façon à ce que le bâtiment de réception, il est en dehors du camping. Je crois dans ma prime jeunesse, c'est-à-dire avant-hier, avoir fait un peu de camping. Je n'ai jamais vu un camping avec son bâtiment à l'extérieur. Alors on est en train d'y réfléchir – mais là, ça demande l'avis de la DDT, de la DREAL et de l'Architecte des Bâtiments de France – mais de réintégrer ces bâtiments à l'intérieur du camping.

- L'ajout de panneaux signalétiques à l'intérieur du camping pour 500 € puisque nous ne le cachons pas, mais c'est quand même un peu surprenant d'avoir un site remarquable dans l'Île d'Or et qu'il ne soit que deux étoiles. Il mérite largement sa troisième étoile ;

Et puis, sur la vie sportive :

- Je vous le disais tout à l'heure, la toiture du gymnase Guynemer pour 60 000 € ;
- L'éclairage du stade de football pour 50 000 € où nous allons passer de ces éclairages énergivores en LED ;

- Et l'étude de la restructuration de la piscine George Vallerey et du gymnase Tulasne puisque, comme vous le savez, si le centre aquatique ouvre en 2023, dès que le centre aquatique sera ouvert, la piscine nous sera rendue. Donc il faudra bien la gérer. Et donc, la question qui se pose, ceux qui connaissent le gymnase Tulasne savent qu'au jour de pluie et de vent, les plexis se soulèvent et l'eau rentre à l'intérieur et que la piscine, je pense qu'elle n'a plus vocation d'être. Donc il faudra se poser les bonnes questions. Nous nous sommes déjà beaucoup penchés sur ce sujet. Et nous lancerons une étude sur la restructuration, j'allais dire, est-ce qu'il faut restructurer. J'en connais qui ont une envie fâcheuse d'utiliser, comment vous appelez ça déjà ?

Mme MOUSSET : Des bâtons de dynamite.

M. BOUTARD : Des bâtons de dynamite, peut-être pas, mais en tout cas une bonne pelleuse. En tout cas, il faut quand même que l'on regarde sur ce sujet-là.

Je tenais à vous donner ces éclaircissements puisque voter un budget qu'avec des chiffres, il faut les imager. Et d'ailleurs, tout ce que je viens de vous dire sera rendu public dans un magazine sur le budget sans commentaire politique.

M. BARBRY : En arrivant en 2019, j'ai vu qu'il y avait un potentiel énorme sur l'Île d'Or. Et j'ai vu ce petit bâtiment un peu désuet sur lequel des travaux ont été faits, camping et la balade qui y avait à faire, un vis-à-vis fabuleux. On m'a expliqué qu'il y a des parties qui appartenaient à l'Office qui gère les fleuves, moi je ne suis pas spécialiste.

M. BOUTARD : L'État gère les fleuves.

M. BARBRY : Mais par contre, l'Île d'Or en elle-même, le foncier, le terrain, je parle là non construit sur des maisons, c'est la propriété de ?

M. BOUTARD : La ville d'Amboise.

M. BARBRY : La Ville d'Amboise. Mais par contre, vous avez des contraintes par rapport au fait qu'il y ait un monument historique en face. Il y a un potentiel de fou sur cette... je ne vais pas dire qu'on pourrait en faire un Puy du Fou, on ne va peut-être pas aller jusque-là, mais il y a un potentiel de fou furieux. On pourrait faire des festivals de musique en s'éloignant.

Mais après, je sais qu'il y a des contraintes multiples. Mais j'ai vu ça, je me suis dit : « *Amboise est une belle endormie l'été où à 23h, les touristes nous disent : « Where can I have a drink? » », and I say: « there are two or three places, nothing else ».*

M. BOUTARD : Donc je fais la traduction pour ceux qui ne comprennent pas l'anglais : « où est-ce que je peux boire un verre parce que je ne trouve aucun endroit », traduction simultanée comme vous l'avez remarquée.

M. BARBRY : Et l'autre chose qui est hallucinante, alors je sais qu'il y a très peu de lieux de restauration, pour quelqu'un qui boit un verre avant et qui à 21h-21h15 fait toc toc, il n'y a plus rien. Bon, je ferme la parenthèse.

M. BOUTARD : Non, mais vous avez raison, Monsieur BARBRY, on est complètement d'accord.

Madame GUERLAIS présentera au titre de la présidence puisque je tiens à la féliciter, Madame GUERLAIS est devenue la présidente de l'Office de Tourisme. Comme je l'avais dit, je ferai le

lancement pendant un an, puis je me retirerai. Madame GUERLAIS est donc devenue présidente de l'Office, présentera un plan d'animations pour la saison d'été, un plan dont elle m'a donné quelques lignes cette après-midi, un plan ambitieux d'animations sur la Ville, entre autres.

Et l'Île d'Or, pour revenir sur cette île, elle s'appelait l'île Saint-Jean. Elle a été rachetée sur une grande partie par la Ville d'Amboise qui est une propriété privée. Et cette île est contrainte à quatre dispositifs : un, patrimoine mondial de l'UNESCO ; deux, PPRI, elle est entièrement inondable ; trois, une contrainte effectivement liée Architecte des Bâtiments de France, c'est-à-dire avec la visibilité du château, mais aussi de tout le patrimoine de la Ville ; et quatre, un dispositif qui est quand même assez important, j'allais dire qui lie l'étroit, qui nous interdit toute construction de nouvelle, qui nous interdit un plan...

Il y a eu une étude quelques années qui envisageait des travaux pour six millions et demi. Moi, j'ai toujours dit : « ça me paraît être énorme en investissement pour aller faire des petites allées ». Et je pense qu'on s'est mis d'accord avec les services de l'État pour la laisser dans un état très naturel. On doit lui redonner des percées sur la Loire parce que la Loire est exceptionnelle à cet endroit avec des vues incroyables, mais aussi en faire un lieu d'activités familiales, sportives, culturelles. C'est pour ça que depuis trois ans, nous avons quand même déjà lancé un certain nombre d'opérations, par exemple, le forum des associations, il n'était pas là avant. On l'a lancé. Maintenant, si on disait demain : « on le retire de l'Île d'Or », je peux vous dire que je pense qu'on ne serait pas que des copains parce que les gens ont complètement intégré ; la fête des enfants qui a été un vrai succès. Mais on peut aussi parler des jardins éphémères qui ont eu lieu avec la fête des jardins et puis d'autres événements concerts multiples et variés. Je pense que plus que l'aménager, il faut la faire vivre cette île.

M. BARBRY : Mais c'est un petit peu dans cet esprit-là. Si on ne peut pas construire, l'idée, ça pourrait être de faire des foodtrucks, des autorisations, des musiciens amateurs autour, que ça bouge.

M. BOUTARD : Madame GUERLAIS va vous expliquer en avant-première, mais pas trop parce qu'elle doit quand même faire valider par son comité directeur les projets.

Mme GUERLAIS : Je peux vous dire que nous allons présenter très prochainement tout un programme d'activités du soir, parce que c'est ce qui manque dans notre ville. Avec l'office du tourisme, nous avons beaucoup travaillé. Et tout ce plan va être présenté très bientôt. Donc bien sûr que l'Île d'Or fait partie intégrante de tous ces endroits où l'on peut effectivement développer de l'attractivité et de l'animation. Mais n'oublions pas quand même qu'il y a des habitants sur l'île d'Or et qui ont choisi cet endroit pour le calme, pour la paix et qu'on doit aussi respecter leur bien-vivre sur cet endroit.

M. BARBRY : *(propos inaudibles hors micro)*

Mme GUERLAIS : Oui, bien sûr. Mais ça veut dire aussi qu'il y a de la circulation, qu'il y a des piétons, qu'il y a des cyclistes et que l'île est un peu envahie certains soirs. Donc n'oublions pas que c'est quand même une île qui est habitée.

M. BOUTARD : Sur ce que dit Madame GUERLAIS, je rebondis sur un dernier point qui est important que vous sachiez. Je remercie d'ailleurs les services culturels d'avoir travaillé sur le projet d'animation. Nous avons travaillé ensemble villes, Communauté de Communes et Office de Tourisme pour lancer ce projet d'animation et que ce qui était à une période, je vais le dire très clairement, porté financièrement par la Ville d'Amboise en animation d'été devienne de l'animation portée sur le caractère touristique, c'est-à-dire par l'Office de Tourisme, sur le budget de l'Office de Tourisme. Là, encore une fois, c'est un choix que nous faisons, très clair. Il sera ouvert aux habitants,

bien sûr. Mais étant donné la fréquentation, l'été, comme vous le dites, mais nous-mêmes, on ne va pas se mentir, on ne part pas deux mois en vacances – il y a des gens qui ne partent pas d'ailleurs en vacances parce qu'Amboise, ça peut être très agréable l'été aussi – mais d'avoir ces animations. Et elles seront prises en charge dans le cadre de l'Office de Tourisme et non plus par la Ville d'Amboise sur un certain nombre d'animations.

Cependant, la Ville d'Amboise a apporté tout son savoir de montage, de propositions, de programmation parce que l'Office n'a pas cette ressource.

Mme GUERLAIS : Et son soutien logistique qu'elle a apporté.

M. BOUTARD : Et son soutien logistique pour faire que notre Ville... puisque c'était l'un de nos enjeux de dire que nous sommes une ville touristique le jour, je ne redirais pas ce que certains ont déjà dit, mais où on peut s'ennuyer le soir. Et effectivement, ce n'est pas obligatoirement des grosses opérations, ça peut être de la scène ouverte, on y reviendra, ça peut être de la scène avec des musiciens habitant chez nous. Ça a été les choix qui ont été faits aussi, je ne pense pas Mick Jagger quand même, ça serait plus compliqué ; quoique peut être qu'un jour on n'y arriverait. Mais en tout cas, c'est cette idée-là. Et de lier tout ça avec aussi le cœur de ville et de ne pas se relocaliser, c'est-à-dire tout transférer sur l'Île d'Or pour perdre un peu de la dynamique de cœur de ville.

C'est un équilibre, mais on en parlera bien volontiers, sachant que sur l'Île d'Or, il faut lui garder sa vocation calme en journée, sa vocation promenade, sa vocation sport, sa vocation aussi peut-être à développer lectures, jeux pour enfants. Tout ça, c'est l'étude dit qu'on vous a annoncée tout à l'heure qui va être faite. Le cahier des charges est largement bien avancé, cahier des charges qui a d'ailleurs été largement abondé par le Conseil des sages sur lesquels, je crois, si on s'était mis dans une salle, on aurait pu sortir quasiment la même copie parce qu'on est complètement d'accord. Je pense que ça rentre dans cette vocation. Sur l'animation du soir, il y a un beau chantier qui va commencer cette année.

M. BARBRY : Imaginez, du château, on verrait des torches, après sécurisées, etc., mais qui feraient... on la mettrait en valeur. Après en prenant en compte, bien sûr, des riverains, mais vous voyez le bar qu'on voit en contrebas, il n'a pas la capacité d'accueil, il est en pleine zone d'habitation là où si on se déporte plus vers la pointe, on s'éloigne des habitations. Après, il faut bien que les gens y arrivent. Il faut bien que les gens repartent, etc. C'était une parenthèse.

Mme GUERLAIS : Il faut concilier tout ça.

M. BOUTARD : Voilà. Est-ce que vous avez d'autres questions sur ces investissements, sur ces dépenses de fonctionnement ? On va terminer, Monsieur LÉONARD, avec peut-être les deux derniers indicateurs.

M. LÉONARD : 5 millions de dépenses d'équipement. Donc 2,9 millions d'équipements nouveaux et 2,1 millions de restes à réaliser.

Et on passe à la dernière planche. Voilà, vous avez là un focus 2014-2023 sur les dépenses avec les restes à réaliser entre le prévu et le réalisé, donc prévu en bleu, réalisé en jaune.

Vous n'avez pas de restes à réaliser en 2023, évidemment, on amorce l'année 2023. Qu'est-ce qu'on constate ? Vous voyez, 2022, on avait prévu pratiquement huit millions de dépenses d'équipement. On est rendu à un peu plus de 4 millions.

M. BOUTARD : Moi je vais aller droit au but. On n'était pas si mauvais que ça dans nos engagements, dans nos réalisations. Quand on regarde de façon rétroactive, on n'était pas si mauvais que ça. Et je dirais même que sur 2022, on est plutôt dans une bonne moyenne.

M. LÉONARD : On était dans une bonne dynamique.

M. BOUTARD : Bien sûr.

M. LÉONARD : On était dans une très bonne dynamique. Et c'est ce qu'on avait expliqué à un moment donné, à savoir que quand une équipe monte en gamme, monte en charge, donc 2020, 2021 et 2022, c'est là la phase de montée en puissance. Donc la montée en puissance est en train de se réaliser.

M. BOUTARD : Très bien. Alors quand vous voyez les dépenses d'équipement, ce n'est pas la totalité des investissements. Les dépenses d'équipement, ce sont ce qui concerne plutôt toute la partie travaux. Ce n'est pas ce qu'est le remboursement de la dette, c'est une partie plus financière que vous avez dans la partie investissement. Ce sont les engagements sur les travaux et acquisitions.

M. LÉONARD : Bien, donc merci.

M. BOUTARD : Voilà le mot de la conclusion. Merci de votre attention. On passe au vote.

M. LÉONARD : La numéro 23-415, objet : vote du budget primitif 2023 pour la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Alors je vous propose, mes chers collègues, après la lecture que nous avons eue tout à l'heure de la délibération et la présentation de ce budget primitif 2023, de le voter. Sauf si vous avez une dernière question, si vous n'avez pas de questions, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup de ce vote à l'unanimité du budget primitif 2023.

Nous passons à la délibération suivante, la 24-416. Mais avant de passer à cette délibération, je tiens à vous remercier de l'attention que vous avez portée, de remercier nos services. J'ai oublié tout à l'heure un tout petit élément. S'il est présenté uniquement le 7 avril, c'est qu'effectivement l'actualité, le non-emprunt, la non-ligne de trésorerie ne nous ont pas permis de faire un budget cadré aussi simple que ça et qu'il fallait pouvoir aussi le constituer.

Je tiens à remercier encore une fois nos services parce que le service Finances de la Ville est un service commun avec la Communauté de Communes et que nous avons voté hier au soir, les budgets de la Communauté de Communes ainsi que le Compte Administratif et ce soir, budget ville et Compte Administratif de la Ville. Je rappelle quand même qu'en masse financière, c'est 81 millions pour la Communauté de Communes. Et donc pour la Ville d'Amboise, on est sur un total de 27 millions.

Merci beaucoup. Et nous passons à la fixation des taux d'imposition 2023.

Pendant que la délibération va être lue, nous allons vous demander de signer pour le vote du Compte Administratif ainsi que la feuille d'émargement. Pour la feuille du Compte Administratif et du budget primitif, vous ne signez que pour vous. C'est-à-dire si vous avez un pouvoir, vous ne signez pas pour la personne pour qui vous avez pouvoir. Vous ne signez que pour vous. Il n'y a que les présents qui peuvent signer. Monsieur LÉONARD, je vous laisse la parole sur la fixation des taux d'imposition.

23-416 : Fixation des taux d'imposition

M. LÉONARD : En parallèle au vote du budget primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non-bâti. La réforme de la taxe

d'habitation s'achevant en 2023, il convient fixer également le taux de la taxe d'habitation. En effet, ce dernier étant figé de 2020 à 2022, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés affectés à la résidence principale et les logements vacants depuis plus de deux ans. C'est ce qu'on a dit tout à l'heure.

Les services fiscaux ont communiqué le 14 mars 2023 l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition. Le budget primitif était déjà édité avec un montant prévisionnel de recettes inscrites à l'article 73111 de 8 665 569 €. Les crédits seront ajustés, donc plus 119 377 € à la première décision modificative de 2023 ; des décisions modificatives qui viennent au fil du temps, c'est pour justement rectifier par rapport aux recettes, au prévisionnel, aux recettes et aux dépenses.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 24 mars 2023.

Et il est donc proposé au Conseil Municipal – et c'est ce que je vous disais tout à l'heure – de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2022, soit pour 2023, la taxe foncière sur le bâti à 42,65 % et la taxe foncière le non-bâti à 77,84 %, et de fixer le taux 2023 de la taxe d'habitation à 17,79 %, qui est un taux identique à celui fixé avant la réforme.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Sachant, vous avez raison de le rappeler, la taxe d'habitation n'est pas remise en place, elle n'est remise en place, comme on l'a dit tout à l'heure, que pour les résidences secondaires ou pour un certain nombre de logements avec une affectation particulière ou non affectée. D'ailleurs, y a-t-il des questions ?

M. BARBRY : Ça amène une recette supplémentaire pour la Ville le fait que les résidences secondaires...

M. BOUTARD : La recette supplémentaire qui va être amenée pour la Ville va surtout être l'augmentation des bases de 7,1 %. Mais l'autre n'a que très peu d'impact.

Les taux d'imposition ne changent pas. Je vais vous donner deux raisons. La première, c'est un engagement que nous avons pris. Et le deuxième, c'est qu'effectivement notre Communauté de Communes et ceux qui ont suivi le Conseil Communautaire d'hier soir, effectivement, sur la Communauté de Communes, il y a un plan de redressement. Il concerne aussi la Ville d'Amboise ce plan de redressement.

Et donc nous avons fait le choix, les maires des 14 communes, de ne pas augmenter ou de très peu augmenter, sauf les communes qui étaient en grande difficulté, le taux d'imposition communal puisque nous augmentons le taux d'imposition intercommunal. Nous étions la dernière Communauté de Communes d'Indre-et-Loire à ne pas avoir de taxe foncière. Nous avons mis un montant de 2 %, ce qui est une petite contribution, mais contribution quand même. Et que nous sommes très rigoureux – et ça, je le répète à chaque réunion du pacte fiscal et financier comme sur les arbitrages du redressement – que nos habitants, soit nous-mêmes, nous ne pourrions pas tout éponger. Étant donné ce qui se passe sur l'inflation, la consommation, l'alimentation, les énergies, les habitants ne pourront pas tout absorber. Donc soyons très prudents, très prudents sur les augmentations de taxes. Alors vous direz, les impôts vont augmenter. Je recevrai sans doute quelques lettres parce que tout le monde ne comprend pas que ce n'est pas nous qui fixons sur les bases. On pourrait nous demander d'ailleurs de diminuer les impôts, de diminuer le taux. Mais face à la situation dans laquelle on nous a mis, ce n'est pas possible. Si on diminuait les taux, je pense que là, les services de l'État vont me convoquer en moins de 48 heures. Donc on les maintient. Je pense qu'il faut qu'on garde notre socle de service public et que l'on reste très prudent sur nos dépenses.

L'année 2023 sera une année où on va regarder, je ne vais pas dire toutes les semaines parce que ce sera quasiment tous les deux jours, la situation de notre trésorerie et l'état d'avancement des dépenses.

M. LEONARD : (*propos inaudibles hors micro*).

M. BOUTARD : Oui, c'est ça. Et je pense qu'il sera d'accord.

Mesdames, messieurs, je vais mettre aux voix s'il n'y a pas de question supplémentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc les taux pour l'année 2023 pour la Ville d'Amboise restent inchangés.

23-417 : Attribution de subventions

M. BOUTARD : La délibération 23-417 sur les Finances avec l'attribution de subventions.

La commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessous pour un montant total de 146 050 €.

Je ne vais pas vous donner la lecture de toutes les subventions à toutes les associations puisqu'il y en a beaucoup. Mais en tous cas, les arbitrages ont été faits. Il n'y a pas de diminution. Il y aura des aides aux projets qui seront là pour un total de 13 500 € ; des aides aux projets pour des associations qui ont sollicité la Ville sur justement des activités spécifiques.

Je tiens à redire que les associations sont traitées avec la plus grande équité et que là, encore une fois, je remercie tous ces acteurs associatifs qui font la dynamique aussi de la Ville : dynamique sportive, dynamique culturelle, dynamique sociale. Et je ne cache pas que nous avons rajouté quelques associations à caractère social, entre autres, qui interviennent sur notre territoire. Et nous essayons au mieux d'accompagner toutes les associations sportives et culturelles. Mais nous en avons consulté beaucoup. Elles ne se plaignent pas, en tout cas la majeure partie, je pense que certaines vont se plaindre ; ça, c'est sûr.

Avez-vous des questions sur ces subventions ? D'ailleurs, des subventions, quand je dis à caractère culturel, elles sont très souvent là aussi pour apporter une offre culturelle supplémentaire. Je pense à l'association Quintessence avec son festival. Je pense à une nouvelle association qui s'appelle Culture Poulenc dans les aides aux projets, qui va apporter un plus cette année avec l'anniversaire du 60^e anniversaire de la mort de Francis Poulenc avec nos services qui se sont si largement engagés, une exposition sur Babar puisque c'est Francis Poulenc qui a écrit la musique de Babar. Le petit fils de Monsieur BRUNHOFF sera là, qui a écrit Babar. Mais aussi il sera produit dans le théâtre pour huit séances dont sept séances, je crois, au total, pour les écoles de toute la Communauté de Communes, toutes les écoles primaires, un nombre conséquent d'enfants qui va passer dans ce théâtre. Et puis plusieurs concerts. Mais aussi je vois, et on ne les remercie jamais assez, l'Amicale des sapeurs-pompiers qui nous vient toujours en aide. Et puis les associations de parents d'élèves, les associations sportives.

Et puis cette année, une nouvelle association puisque nous avons signé avec Monsieur BOUCHEKIOUA et Monsieur CHARBONNIER la semaine dernière, la Ville d'Amboise s'est engagée pour être ville partenaire du handisport. Et ça fait partie des nouvelles associations qui seront soutenues avec une démarche de l'accès au sport pour tous. Et je tiens à saluer la dynamique – je crois qu'on a été charmés – la dynamique et l'engagement de son président qui fait beaucoup pour le handisport. Et d'ailleurs, j'espère que pour le forum des associations, ils se sont engagés à venir présenter ce qu'était le handisport auprès de toutes les familles. Mais en tout cas, je tiens à dire qu'on le soutient parce que c'est une très belle démarche qu'il a engagée.

Voilà, Mesdames, Messieurs. Je vais donc mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Les Finances avec la création et modification des autorisations de programme et de crédits de paiement. Je laisse la parole à Monsieur LÉONARD.

23-418 : Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

M. LÉONARD : Merci. Un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager les dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année, puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement à (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en ordre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits paiement,

Vu le décret 97-75 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines AP/CP et d'en créer de nouvelles,

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 24 mars 2023.

Et il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), de créer de nouvelles AP/CP conformément au tableau joint.

Un petit aperçu des AP/CP. L'aménagement de la rue Victor Hugo, on est en total d'AP, autorisation de programmes, pour 2 100 000 €. En crédits de paiement, donc ça s'étale de 2020 à 2025. 2020, c'était 11 000 €, ça devait être les études ; 2021, 40 400 €, en 2022, 3 669 €, en 2023, 150 000 €.

Donc je vais vous donner les grandes lignes. Et je me contenterai de vous donner un aperçu sur l'autorisation de programmes et le CP 2023.

- Aménagement de la cité scolaire, études et travaux, on est sur un total de 937 152,93 € en AP. En CP 2023, on sera à 117 700 €. C'est une opération qui se terminera en 2024 avec la somme en CP de 39 000 €. C'est l'aménagement de la cité scolaire, donc il y a eu un gros effort en 2022, vous l'avez vu tout à l'heure, pour 768 000 €, un peu moins de 800 000 €. Là, on est en phase terminale ;
- L'aménagement de la maison de santé. Là, on va connaître le phénomène inverse par rapport à ce que je viens de dire sur l'aménagement de la cité scolaire. Donc on est sur un total AP de 1 049 998,60 €. Il y avait une étude de 4 413 € en 2022. On voit la montée en charge. CP 2023 pour 35 000 € ; CP 2024, donc 707 300 € et CP 2025, ce sera 303 285 € ;
- L'aménagement de l'Île d'Or pour un montant total de 1 700 000 €. En CP 2023, donc là aussi, on commence la montée en gamme. En crédits de paiement 2023 pour la maîtrise

d'œuvre donc de 15 000 € et en CP 2024, 40 000 €. Et je monte en 2025 où on aura 2025-2026 pour 800 000 € et quelques milles euros sur chacune des deux années ;

- La Moutonnerie, pour un total AP de 250 000 €. Donc études et travaux en CP 2023 ; 18 800 €. Et Le gros des travaux donc en crédits de paiement en 2024 et 2025 pour 138 720 € en 2024 et 92 480 € en 2025 ;
- L'épicerie sociale pour une autorisation de programme de 90 000 €. En CP 2023, donc là, ce sera quasiment la totale pour 82 500 € avec un reste en CP 2024 de 7 500 € ;
- La rue Nationale et le parvis de l'église Saint-Denis pour un montant total de 2 750 000 €. En CP 2023, donc études et travaux pour 10 000 € et la montée en gamme jusqu'à 2027 ;
- Études et aménagement de la rue Jules-Ferry, Nazelles, Gambetta, quartier de la Gare, un total AP de 245 000 €. Étude en 2023 en crédits de paiement pour 10 000 € avec, après, les travaux qui se réaliseront sur trois ans, de 2024 à 2026.

M. BOUTARD. Tout à fait. Cet engagement des AP/CP en fait permet de budgéter sur plusieurs exercices des évolutions de travaux. C'est une démarche que nous renforçons d'année en année et qui nous paraît être bonne pour la gestion financière de la Ville.

Voilà, mes chers collègues. Avez-vous des questions ? Pas question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

23-419 : Apurement du compte 1069 dans le cadre de la nouvelle instruction comptable M57, mise en œuvre au 1er janvier 2024

M. BOUTARD : Je vais passer sur les Finances sur l'apurement du compte 1069 dans le cadre de la nouvelle instruction comptable M57, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que le changement de nomenclature comptable implique d'atteindre plusieurs prérequis, dont celui d'apurer le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », inexistants en M57.

Le compte 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif mis en place en 1997 d'aide à la transition entre les dispositions budgétaires et comptables des instructions M11-M12 et celles issues de la M14. Ce compte a ainsi pu être mouvementé en 1997, afin d'éviter que l'introduction du principe de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges lors du premier exercice d'application de la M14.

Il subsiste aux comptes 1069 du budget principal de la Ville un solde débiteur d'un montant de 176 846,99 € qui doit donc faire l'objet d'un apurement en vue du passage à la M57.

Il convient d'apurer ce compte 1069 par l'émission d'un mandat aux comptes 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 176 846,99 €, opérations d'ordre semi-budgétaire. Le comptable public prendra en charge ce mandat et émergera par crédit du compte 1069.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 24 mars 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'apurement du compte 1069 d'un montant de 176 846,99 € par un mandat au compte 1068, de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 au compte 10.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. VOLANT : (propos inaudibles hors micro)

M. BOUTARD : Vous allez me pardonner une seconde. Est-ce que quelqu'un a compris quelque chose ?

Bon, je vais vous demander de voter, mais nous faisons confiance à notre service finances qui est passé du M11, M12, M14 à M57. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Madame COUHE, on est sauvés.

23-420 : Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour l'opération « construction de 5 logements individuels PLS situés 108 rue Saint-Denis à Amboise – Hameau des Lys »

M. BOUTARD : Délibération 23-420 sur les Finances, octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat social. Je rappelle que CDC, c'est Caisse des dépôts et consignations, Habitat social pour l'opération construction de cinq logements individuels PLS, situés 108, rue Saint-Denis à Amboise, Hameau des Lys. Et je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Vu le contrat de prêt n° 137490, ce n'est que la quatrième fois que j'évoque ce sujet en annexe signée. Donc CDC Habitat Social, société anonyme d'habitations à loyer modéré, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant que la CDC Habitat social sollicite la commune d'Amboise pour une garantie à hauteur 50 % du prêt n° 137490 de 707 248 € destiné au financement de la construction de cinq logements locatifs sociaux individuels, cité 108, rue Saint-Denis, situé à Amboise, Hameau des Lys.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 353 624 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt de 708 248 € souscrit auprès de la Banque des territoires, est composé de trois lignes de prêt suivantes :

- un prêt PLS d'un montant de 198 029 € d'une durée de 40 ans,
- un prêt PLS complémentaire d'un montant de 226 320 € d'une durée de 40 ans,
- un prêt PLS foncier d'un montant de 282 899 € d'une durée de 60 ans.

Le Conseil Départemental intervient à hauteur de 50 % sur cette opération.

En contrepartie de la garantie accordée, la CDC Habitat social s'engage envers la Ville à réserver à des candidats locataires choisis sur une liste établie par la commune, 20 % des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit pour nous un logement.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Finances du 17 novembre 2022 et du 2 décembre 2022. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 22-277 du 14 décembre 2022 comportant des erreurs matérielles, de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir charges de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

RESSOURCES HUMAINES

23-421 : Convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnel enfance-jeunesse entre la ville d'Amboise et la CCVA

M. BOUTARD : Ressources humaines. Convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnels enfance jeunesse entre la Ville d'Amboise et la CCVA.

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnels enfance jeunesse avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise. À compter du 1^{er} janvier 2023, un animateur contractuel de la Ville d'Amboise a été stagiarisé et à sa demande, son temps de travail a été modifié par délibération au Conseil Municipal du 2 février 2023. Cet agent a demandé à travailler à temps non complet afin d'exercer une activité annexe.

Il convient donc valider la convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit prise en application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de façon suivante :

À compter du 1^{er} janvier 2023, la commune met à disposition de la Communauté de Communes, un adjoint d'animation à raison de 36 % de son temps de travail. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition individuelle.

Je fais rajouter quand même dans la proposition « ou son représentant » puisque comme je suis président de la Communauté de Communes, je ne signe pas deux fois une convention entre moi-même. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Convention de partenariat avec le Club des Hôteliers. Et je laisse la parole à Madame GUERLAIS.

COMMERCE-TOURISME

23-422 : Convention de partenariat avec le Club des Hôteliers

Mme GUERLAIS : En préambule à la course des garçons de café du samedi 15 avril 2023, porté par le Club des Hôteliers, l'UCVA et Ville d'Amboise, le Club des Hôteliers souhaite organiser ce même

jour un job dating « Amboise recrute » dans la salle Francis Poulenc, auquel la Ville d'Amboise participera pour ses recrutements saisonniers.

Pour la bonne organisation de la course des garçons de café et du job dating, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec le Club des Hôteliers pour le soutien technique, logistique et la mise à disposition de la salle Francis Poulenc.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Vie économique, Commerce et Tourisme lors de sa séance de travail du mardi 14 février 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir une convention de partenariat avec le Club des Hôteliers pour le soutien technique et logistique, de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes Francis Poulenc le 15 avril 2023 pour l'événement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

M. BOUTARD : Y a-t-il question ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

23-423 : Aides aux projets pédagogiques

M. BOUTARD : Délibération 23-423, Éducation, Jeunesse et Sports, aide aux projets pédagogiques.

Les directeurs des écoles municipales d'Amboise ont présenté leur projet à caractère pédagogique classes découvertes ou autres types de projets à dimension artistique, culturelle ou sportive et sollicitent la participation financière de la Ville.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté de soutenir les projets à caractère éducatif. Sa participation est de 20 € par élève en maternelle et de 30 € par élève en élémentaire, plafonné à 80 % du projet.

Après examen des projets listés en annexe, il est proposé l'attribution et le versement des subventions suivantes :

- 920 € pour l'école Ambroise Paré maternelle ;
- 1 420 € pour l'école Anne de Bretagne ;
- 1 590 € pour l'école George Sand maternelle ;
- 1 192 € pour l'école Jeanne d'Arc ;
- 3 000 € pour l'école Ambroise-Paré ;
- 4 980 € pour l'école George Sand élémentaire ;
- 3 170 € pour le groupe scolaire Jules-Ferry, maternelle et élémentaire ;
- 3 900 € pour l'école Paul-Louis Courier ;
- Et 5 400 € pour l'école Rabelais Richelieu.

Il est ainsi proposé d'accorder l'attribution et le versement de ces aides à projet pédagogique tels que présentés ci-dessous.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Éducation, Jeunesse et Sports du 5 avril 2023. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-424 : Règlement de fonctionnement du Conseil des Droits et Devoirs de la Famille

M. BOUTARD : Éducation, Jeunesse et Sports. Règlement de fonctionnement du Conseil des Droits et Devoirs de la Famille.

Considérant l'intérêt d'organiser le fonctionnement de ce Conseil pour assurer l'opérationnalité,

Il convient de créer un règlement, une charte de déontologie et des tableaux de bord et de suivi du fonctionnement du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Il est ainsi proposé d'approuver le règlement de fonctionnement du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, sa charte de déontologie et ses tableaux de suivi tels que présentés en annexe.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Éducation, Jeunesse et Sports du 5 avril 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, sa charte de déontologie et ses tableaux de suivi telle que présentés en annexe.

Je tiens à rappeler que le Conseil des Droits et Devoirs des Familles, c'est un outil d'accompagnement des familles et de leurs enfants, ce n'est pas un tribunal, c'est tout l'inverse. C'est quand on décèle des difficultés pour certaines familles à parfois accompagner leurs enfants ou avoir des difficultés parfois plus radicales, le Maire peut saisir, accompagner les parents, les convoquer avec les enfants, avec un certain nombre d'opérateurs et les accompagner dans ce cadre-là pour qu'on trouve les meilleures solutions et pour justement éviter qu'il y ait parfois des dérives qui aillent jusqu'à des peines de justice.

Avez-vous des questions ? Pas de questions, pas de remarques. Je vous remercie. Je vais vous demande donc de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

23-425 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Judo Club Amboise

M. BOUTARD : Je vais passer à la délibération 23-425 sur l'Éducation, Jeunesse et Sports avec la mise à disposition de salle au Judo-Club Amboise.

L'Association Judo Club Amboise souhaite organiser des stages ainsi que des entraînements exceptionnels durant les vacances de Pâques et d'été 2023.

Elle sollicite la mise à disposition des salles suivantes au sein de l'ensemble sportif Claude Ménard :

- le stage des 17 et 18 avril de 9h à 18h avec le Dojo du rez-de-chaussée ;
- le 18 avril, de 13h30 à 18h, à la salle omnisports ;
- le 24 et 25 août, le Dojo du rez-de-chaussée de 9h à 18h et la salle omnisports de 13h à 18h.

L'entraînement exceptionnel des mardi 18, jeudi 20 avril 2023, de 20h à 22h, au Dojo du rez-de-chaussée.

L'avis de la commission, tout cela est très bien, est d'accorder mise à disposition des salles susvisées à titre gratuit à l'association Judo Club Amboise.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je tiens à rappeler que les mises à disposition gratuite des salles doivent obligatoirement passer en Conseil Municipal.

M. PEGEOT : Est-ce qu'il faut une délibération à chaque fois ? est ce qu'on ne peut pas faire une délibération globale et à chaque fois dire telle salle telle date telle salle ?

M. BOUTARD : Je vais le faire en façon résumée, si vous me permettez. Je vais le faire de façon résumée. Je ne vais pas lire toutes les délibérations, sauf si vous, Monsieur PEGEOT, vous me demandez à ce que je le fasse.

M. PEGEOT : (*propos inaudibles hors micro*)

M. BOUTARD : On va les faire de façon accélérée, comme on les a toujours faites ces dernières fois. Mais je tiens à le dire parce que voilà, c'est comme ça, ça n'a pas toujours été le cas, mais toutes les mises à disposition gratuites doivent passer en Conseil. Il n'y a que celles à disposition à rabais ou autres, qui sont délivrées par les adjoints ou le Maire. Mais les gratuités doivent passer en Conseil, ce que je trouve assez logique, d'ailleurs. Très bien.

23-426 : Mise à disposition Gymnase Ménard - Karaté Club Amboise

M. BOUTARD : Mise à disposition de salles pour le Karaté club d'Amboise : salle omnisports, ensemble sportif Claude Ménard, les jeudis 20 et 27 avril 2023, de 18h à 20h. Des questions ? Vote contre ? Abstention ? Tout le monde est d'accord.

23-427 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Amboise Twirling Bâton

M. BOUTARD : Mise à disposition de salles pour Amboise Twirling Bâton, pour la salle omnisports de l'ensemble sportif Claude Ménard les 17, 19, 21, 24, 26, 28 et 29 avril, entre 13h et 18h ou entre 14h et 20h. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions. Merci beaucoup.

23-428 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Amboise Roller Club

M. BOUTARD : L'Éducation, Jeunesse toujours, Amboise Roller club avec la mise à disposition de la salle omnisports de l'ensemble sportif Claude Ménard, le dimanche 14 mai 2023, de 9h à 18h. Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour.

23-429 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Handball Amboise

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle omnisports de l'ensemble Claude Ménard pour le Handball Amboise. Je n'y arriverai jamais avec ce sport, vacances d'été 2023, les lundis de 20h à 22h. Des votes contre ? Des abstentions. Merci beaucoup.

23-430 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Avenir Amboise Badminton

M. BOUTARD : La mise à disposition à Avenir Amboise Badminton de la salle omnisports de l'ensemble sportif Claude Ménard pour les vacances de Pâques et les vacances d'été, mardi et jeudi de 18h à 22h. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

23-431 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Boxing Club Amboisien

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle au Boxing club Amboise, l'ensemble sportif Claude Ménard, les 15 et 16 avril 2023, de 8h à 18h. Contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour.

23-432 : Mise à disposition Gymnase Ménard – Aïkido Amboise

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Aïkido Amboise à l'ensemble sportif Claude Ménard pour les vacances de Pâques et les vacances d'été, les mercredis et vendredis 18h-22 h ou 20h-22 h. Vote contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour.

23-433 : Mise à disposition salle Besnard Leguerré – Athlétic Club Amboisien Plongée

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Besnard Leguerré à l'Athlétic Club Amboisien Plongée. On n'a pas les dates ?

MME MOUSSET : Ah si c'est là

M. BOUTARD : Ah non ça, c'est la date de la commission Madame MOUSSET... À titre ponctuel, c'est-à-dire qu'on leur donne l'autorisation à chaque fois qu'ils la voudront ? C'est ça, merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

23-434 : Mise à disposition Gymnase Tulasne – Avenir Amboise Gymnastique

M. BOUTARD : Mise à disposition à Avenir Amboise gymnastique du Gymnase Tulasne.

M. PEGEOT : Ce n'est pas la salle Avenir Amboise, c'est l'association.

M. BOUTARD : L'Association Avenir Amboise Gymnastique pour le Gymnase Tulasne, le lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 2023, de 10h à 16h30. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

23-435 : Mise à disposition Gymnase Guynemer – Amicale des randonneurs cyclotouristes amboisiens

M. BOUTARD : Délibération 23-435. Amicale des randonneurs cyclotouristes amboisiens au Gymnase Guynemer, le dimanche 25 juin 2023 de 6h à 17h30. Des avis contraires ? Des abstentions ? Tout le monde est pour

23-436 : Mise à disposition Dojo des Acacias – Athlétic Club Amboisien Gymnastique

M. BOUTARD : Éducation, Jeunesse, mise à disposition à l'Athlétic Club Amboisien gymnastique du Dojo situé au sein de la structure des acacias les lundis 10 avril, mardi 11, lundi 8 mai, mardi 9 mai et lundi 24 mai de 10h30 à 12h45 ou de 16h30 à 18h. Des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-437 : Mise à disposition structure des acacias – Athlétic club amboisien tennis de table

M. BOUTARD : Mise à disposition à l'Athlétic club Amboise tennis de table, le mercredi 19 avril 2023, de 9h30 à 17h30, de la structure des Acacias à La Verrerie. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

CULTURE**23-438 : Mise à disposition théâtre Beaumarchais – Association Chanteloire**

M. BOUTARD : Culture, mise à disposition du théâtre Beaumarchais à l'ensemble Chanteloire d'Amboise. Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : Pour l'organisation d'un concert, Madame Françoise Moire, présidente de l'ensemble Chanteloire d'Amboise sollicite la Ville d'Amboise pour le prêt à titre gracieux du théâtre Beaumarchais, du matériel ainsi que les techniciens, le samedi 20 mai, de 14h à 23h.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande en appliquant la gratuité.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

23-439 : Mise à disposition salle Molière - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

M. BOUTARD : Délibération 23-349 mise à disposition pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, le mardi 16 mai 2023, de 14h à 16h, de la salle Molière. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-440 : Mise à disposition théâtre Beaumarchais - institution Sainte Clotilde

M. BOTUARD : La mise à disposition du théâtre Beaumarchais pour l'institution Sainte Clotilde, le mardi 2 mai, de 14h à 16h30 et le 25 mai de 9h à 23h. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

23-441 : Mise à disposition salle Marot – MJC Amboise

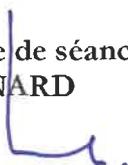
M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Clément Marot à la MJC Charles Péguy, le mardi 16 mai 2023, de 8h30 à 13h30. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-442 : Mise à disposition de la salle des fêtes Francis Poulenc - APE Sainte Clotilde

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle des fêtes Francis Poulenc à l'APE Sainte Clotilde pour l'organisation d'une soirée des collégiens, le vendredi 2 juin 2023, de 15h à 23h. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Voilà, Mesdames, Messieurs, le Conseil Municipal étant terminé, je vous souhaite une bonne soirée. Mais nous avons fait en sorte que vous restiez le plus longtemps possible parce qu'en cette journée, il me faut déjeuner. Et je vous souhaite un bon week-end à tous et à toutes de Pâques. Bonne soirée à vous.

Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD



Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise

